République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 17

Séance ordinaire

du jeudi 9 décembre 2010 à 19 h 00

à

l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre 2010
3. Budget 2011
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la vente d'une surface de 20'569 m^2 à détacher du bien-fonds 976 du cadastre de Thielle-Wavre
5. Modification de la taxe d'épuration, projet d'arrêté de conseillers généraux membres de la commission financière
6. Motions et propositions
7. Interpellations et questions
8. Lettres et pétitions
9. a) Communications du Conseil communal
   b) Communications du bureau du Conseil général
10. Divers

* * * * *

M. S. Girardin (ELT), président du CG, ouvre la séance, souhaite la bienvenue au public, toujours aussi assidu, à la presse, ainsi qu'aux conseillers généraux et communaux présents.

Pour rappel, il y aura une agape après ce CG, raison pour laquelle nous commençons aussi tôt. Tout le monde est convié à cette agape, y compris le public.

1. Appel

Présents : 35	Excusés : 6	En retard : 0	Absent : 0	Majorité : 18

Sont excusés : MM. A. Crameri (PSLT), J. de Almeida (ELT), B. Gomes (PSLT), G. Gremaud (PSLT), T. Smith (PLRT) et G. Togni (PLRT).

M. S. Girardin (ELT), président du CG, rappelle que les intervenants sont priés de le faire au micro pour la bonne compréhension du public et également, par rapport au repas de ce soir « Mieux vaut une bonne choucroute qu'un mauvais caviar ».

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre 2010

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que lors du comptage, il y a eu une petite erreur la dernière fois, où tout était décalé d'une personne. Le PV contient bien le rectificatif, le nécessaire ayant été fait à l'administration communale avec Josiane Nussbaum. Il tenait à le préciser afin qu'il n'y ait pas anguille sous roche.

Ceci spécifié et la parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre 2010 est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

M. S. Girardin (ELT), président du CG, apporte une modification à l'OJ. Il mettra en point 3 la « Nomination d'un membre de la commission de naturalisation, en remplacement de Cornelia Schmid, démissionnaire ».

Sa demande lui était parvenue dans les temps et dans les délais mais malheureusement pas à l'administration. Il aurait effectivement dû voir au préalable qu'il fallait ajouter ce point à l'ordre du jour. Veuillez nous en excuser.

D'autres modifications de l'ordre du jour n'étant pas souhaitées, celui-ci, ainsi modifié, est entériné et accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre de la commission de naturalisation, en remplacement de Cornelia Schmid, démissionnaire

M. N. Krügel (PLRT) propose M. Jean-Dominique Röthlisberger (PLRT), élu tacitement.

- Applaudissements -

4. Budget 2011

M. S. Girardin (ELT), président du CG, en préambule, cite Mark Twain : « On pourrait citer de nombreux exemples de dépenses inutiles. Les murs des cimetières : ceux qui sont dedans ne peuvent pas en sortir et ceux qui sont à l'extérieur ne veulent pas y entrer. ».

Il rappelle également la volonté du CG qui avait été exprimée, il y a quelque temps déjà, de procéder, éventuellement un samedi matin, à un exercice explicatif des comptes et du budget. On voit dans les séances de groupe que les mêmes questions reviennent sempiternellement et ça serait bien que ça se fasse. Il propose qu'au printemps, avant les comptes 2010, le CC et l'administration prévoient une date pour ce faire.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, par rapport à la procédure, signale qu'il passera la parole, comme d'habitude, au CC, à la commission financière, aux différents groupes puis nous passerons le budget cahier par cahier, page par page.

M. J.-M. Germanier (cc) aimerait tout d'abord remercier les personnes qui ont œuvré pour le budget 2011 de la commune de La Tène, à commencer par ses collègues qui l'entourent ici ce soir. Il pense que nous avons accouché d'un bon budget. Ensuite, il faut remercier l'administrateur qui, année après année, nous donne des documents qui sont de qualité. Cela lui permet de rappeler que les chefs de service, respectivement l'ensemble du personnel qui, de près ou de loin, touche à la finance, y sont associés, avec un style de management participatif et une philosophie qui est de construire le budget depuis la base et non pas de le décréter depuis le haut du CC, en sachant bien modestement que notre CC ne vole pas à une altitude très stratosphérique.

Par rapport à la philosophie de ce budget 2011, nous avons pratiqué une continuité par rapport aux budgets 2009 et 2010 en ne procédant qu'à certains ajustements qui ont été identifiés ou rendus nécessaires. Ce sont des augmentations ou des diminutions en lien avec les deux premiers exercices, qui nous ont servi d'expérience.

Au niveau des nouveautés de nature cosmétique, assez finement suggérées par la commission financière, vous avez vu que le cahier 2 comporte une table des matières, pour permettre à certains de mieux se retrouver dans ce dédale de comptes et autres chiffres. Pour le cahier 1, il est aussi intéressant de signaler, on ne le faisait pas les autres années, ceci également à la demande de la commission financière, que l'on a mis quelques tableaux qui présentent le montant exact des réserves alors qu'habituellement ces tableaux apparaissaient plutôt dans les comptes.

Il espère en tout cas que les moins courageux d'entre vous ont lu les pages 1 à 7 du premier cahier parce que ce sont vraiment les pages les plus importantes. C'est l'essentiel, en bref, et respectivement la page 12 de conclusion.

Le budget chiffré 2011 tel qu'il se présente a un excédent de charges de 300'000 francs en chiffres ronds. Comparativement aux budgets 2009 et 2010, il s'agit d'une amélioration de 1.5 et 1.8 million pour chacune des deux années.

Remarque préalable au niveau de la prévision des investissements : il s'agit d'une prévision et ce soir vous ne voterez pas sur ces investissements. Il y a parfois des confusions à ce sujet. C'est le fruit de négociations que nous avons eues un samedi d'octobre, qui nous permet de vous proposer ce soir 3'530'000 francs d'investissements nets, qui seront disséqués durant l'année avec des demandes de crédit complémentaires, ou particulières, qui vous seront proposées.

Par rapport à la fortune communale, on peut déjà faire une projection. Il y a une première coquille, parmi ces nombreux documents, au bas de la page 1 du cahier 1 dans le tableau de la variation de la fortune communale, où il faut lire à la dernière ligne « Estimation au 31 décembre 2010 » et non pas 2011, à hauteur de 5.92 millions de francs. Si vous imputez le déficit prévu de l'année 2011, nous arriverions, au 31 décembre 2011, à 5.5 millions de fortune. C'est une fortune qui est appréciable mais pas confortable. Il est important d'arriver rapidement à des exercices bénéficiaires pour que l'on puisse augmenter à nouveau cette fortune.

Concernant les commentaires particuliers par rapport à ce budget, il commencera par le bien le plus important de cette commune, notre personnel, qui nous coûte bien évidemment mais qui nous rapporte dès qu'il s'agit de l'honorer par rapport à ses performances. Nous appliquons les barèmes de l'Etat de Neuchâtel. Ce dernier, respectivement la commune de La Tène, proposera à son personnel, pour l'année prochaine, de débloquer l'échelon qui avait été bloqué l'année dernière plus d'octroyer l'échelon supplémentaire à chacune et chacun des collaborateurs. Le renchérissement a été fixé à 0.7%, ce qui correspond à un renchérissement de janvier 2010 à mai 2010. C'est une règle qui a été modifiée du côté de l'Etat et que nous prenons comme telle par rapport à notre personnel. Au niveau de la caisse de pensions, il y a quelques modifications, avec une extension pour les personnes plus âgées dans la commune et qui ont au-delà de 60 ans. Auparavant, elles ne cotisaient plus à la caisse de pensions et maintenant elles cotiseront de façon ordinaire.

Le point le plus marquant de ce budget, c'est la réforme de la fiscalité des personnes morales (PM), qui a été décidée par le Grand Conseil voici quelques mois. Vous avez vu que dans le cahier 1, on s'est hasardé, à la page 5, à dire que « même si cette révision est contestée par un référendum dont les chances de succès sont toutefois faibles » mais on s'est trompé parce que ce référendum aurait abouti et devrait être contrôlé ces prochains jours. Dans ce cas, le peuple votera. Néanmoins, il s'agit d'être confiant par rapport au résultat de ce référendum. Les autorités cantonales le sont et la commune de La Tène l'est également. Cette réforme de la fiscalité des PM est relativement complexe à expliquer. Vous avez vu dans vos documents, si vous vous y êtes attardés, que les explications y sont détaillées. Il en résume néanmoins l'essentiel. On va diviser par 2 l'imposition des PM sur le canton. On passe de 20 à 10%, moitié pour la commune, moitié pour le Canton, dans un horizon qui est graduel et pour faire ce saut, pour les années 2011, 2012 et 2013, on garantit aux communes un montant d'impôt qui correspond à la moyenne des années 2005 à 2009. Vous avez vu que l'on avait eu d'excellentes années dans la commune, p.ex. à la page 6, où l'on a encaissé en 2007 8.5 millions de francs alors que le budget de l'année passée était péniblement en-dessous de 5 millions. En faisant cette moyenne et en garantissant via le système qui veut que les communes qui verront une augmentation supérieure à la moyenne cantonale devront verser l'excédent dans le pot. Cet excédent servira à financer celles qui n'atteindraient pas la chose. Objectivement, les 6 millions que nous avons mis sont 6 millions que l'on pourrait considérer comme légalement garantis pour autant bien évidemment que le référendum, s'il aboutit, ne passe pas devant le peuple. Si le scénario catastrophe se réalise, une approximation à la louche nous ramènerait à notre 1.8 million que l'on vit depuis maintenant deux ans en matière d'excédent de charges. Cela pourrait être quelque part la réalité mais mise en proportion avec la fortune, on voit que l'on pourrait quand même encore une fois faire face. Le CC est plutôt optimiste. Si tout se passe correctement, on aura des années 2011, 2012 et 2013, ces fameuses années de transition, qui nous permettront sans doute de ramener le résultat communal dans les chiffres noirs.

Dernier commentaire particulier concernant la péréquation financière intercommunale : vous avez vu à la page 7 qu'elle augmente en raison de deux facteurs. Le premier parce que des communes ont augmenté leur coefficient fiscal alors qu'à La Tène, nous sommes restés stables. Le second, parce qu'une grande commune, en l'occurrence La Chaux-de-Fonds, a eu une

baisse des rentrées des PM drastique. Ces éléments-là, passés à la moulinette, nous feraient passer la péréquation de 4.1 millions en chiffres ronds aux comptes 2010 à 4.6 millions en chiffres ronds en 2011, en sachant que cela n'est qu'une projection. Les résultats définitifs seront tantôt connus, lors du 1er semestre de l'année prochaine.

En conclusion, compte tenu de cet effet externe que l'on salue (prévision de la fiscalité des PM), le CC est particulièrement satisfait du budget 2011. On a un redressement qui est tout à fait spectaculaire. Certes, on aurait aimé arriver directement dans les chiffres noirs, ça n'a pas été possible, mais par contre c'est un objectif à court terme, respectivement à moyen terme, que le CC essaiera de suivre.

M. M. Eugster (ELT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière s'est réunie à trois reprises pour discuter la politique financière et le budget 2011. Nous sommes d'avis que notre politique devrait s'inspirer de quatre principes.

- premièrement : nous ne voulons pas financer le ménage courant par des emprunts
- deuxièmement : nous ne voulons pas augmenter notre dette
- comme point trois, nous avons le courage de remettre en question les fonctionnements existants
- et comme dernier principe, nous ne voulons pas de jusqu'au-boutisme dans l'équité entre nos villages et quartiers

Le budget 2011 qui nous est présenté ce soir respecte ces quatre principes.

Mais soyons clairs d'emblée. L'entier du budget 2011 tient sur une hypothèse, celle qui sous-entend le produit de l'impôt des PM.

Si le service des contributions a vu juste, notre budget tient la route.

S'il n'a pas vu juste, nous afficherons pour la troisième année consécutive un très mauvais résultat et aurons suffisamment affaibli notre fortune pour devoir prendre sans tarder de sévères mesures sur nos recettes ou nos dépenses.

Les explications fournies ce soir à ce sujet par le CC ainsi que lors des réunions de la commission financière nous ont paru suffisamment étayées et claires pour que nous nous rallions au sentiment prévalant.

Celui d'un budget presque équilibré permettant de retrouver le sourire et l'envie de construire de nouveaux projets.

La commission financière s'en réjouit non sans avoir au préalable constaté une fois de plus qu'il existe deux types de syndicats et d'associations de communes. Ceux qui sont gérés avec sérieux et compétence, à l'image de l'ESRN qui nous propose une quasi stabilité du coût par élève. Et ceux pour lesquels il paraît opportun de se demander s'il y a un pilote dans l'avion. Les refacturations que nous impose le SIS ou le service de l'ambulance sont en ce sens totalement inadmissibles et irresponsables. Au nom d'une sécurité absolue qu'on sait inatteignable, on dépense et on investit sans se soucier du sens de la démarche. La commission financière aimerait ici adresser une fois de plus un carton rouge aux gestionnaires de ces deux services.

Hormis ce point noir, la commission financière est d'avis que le projet de budget est sain et elle vous invite à l'unanimité de ses membres présents à l'accepter.

Elle vous invite également par cinq voix contre une à procéder sans tarder à une adaptation du tarif de l'épuration des eaux. Les liquidités dégagées de l'encaissement des taxes d'épuration sont insuffisantes pour payer les dépenses liées à cette activité.

La trésorerie du compte ordinaire se trouve mise à contribution pour renflouer la trésorerie du compte de l'épuration qui, rappelons-le, devrait être équilibrée.

Ceci nous semble pour le moins inapproprié tant il nous paraît nécessaire de conserver nos liquidités pour autofinancer le plus largement possible les crédits importants déjà votés ou à voter et ainsi minimiser le recours à la dette.

Cette première adaptation devra être complétée, nous le savons, une fois les canalisations du chemin du Chenevier ou celles de la rue de la Gare assainies.

Plutôt que d'attendre en puisant dans la caisse communale et de proposer une hausse conséquente plus tard, nous vous proposons de lisser ces effets en plusieurs paliers et de procéder aujourd'hui déjà à un rééquilibrage plus que nécessaire. Notre trésorerie ne s'en portera que mieux et l'impact sur nos concitoyens sera à notre sens proportionné.

Forts de ces recommandations, nous vous invitons à entamer avec entrain l'étude de ce budget tout en vous joignant à nous dans nos remerciements sincères à l'administration communale et au CC pour leur travail une fois de plus remarquable dans l'élaboration prudente et réfléchie de ces documents.

M. D. Jolidon (ELT) signale que nous avons étudié avec attention le budget 2011 proposé.

Nous constatons d'abord que le léger déficit de 300'000 francs est tributaire du résultat de la votation de début 2011 suite au référendum lancé contre la révision de la fiscalité des PM. Si le peuple neuchâtelois venait à refuser cette révision, nous reviendrions à un déficit de 1.8 million, de la même veine que les résultats et prévisions budgétaires de ces dernières années. Nous espérons vivement que le référendum sera refusé. Sans cette révision et à cause de la péréquation qui nous pénalise toujours autant, nous devrons inévitablement penser à augmenter les impôts. Ces épées de Damoclès que représentent les référendums ou les décisions cantonales nous empêchent de faire une politique préventive et nous obligent à prendre des décisions qui fâcheront obligatoirement les contribuables que nous sommes.

En ce qui concerne ce budget proprement dit, les montants fluctuant très peu par rapport à ceux de 2010, nous n'avons pas de remarque particulière ou nouvelle à y apporter. Nous avons juste relevé trois éléments qui nous ont interpellés. Ils seront développés lors de la lecture de détail.

Nous tenons à remercier le CC, la commission financière et l'administration pour l'excellent document que nous avons entre les mains ainsi que pour tout le travail accompli durant l'année pour le bien de la commune de La Tène.

L'Entente acceptera le budget proposé.

Mme S. Fassbind (PSLT) signale que le groupe socialiste a lu avec attention le budget 2011 et entendu avec soin et sérieux deux conseillers communaux nous donner d'ores et déjà quelques explications.

Ce budget semble permettre à la commune de voir l'avenir un peu moins sombrement que les années précédentes, notamment 2009 et 2010.

Bien qu'il présente encore un déficit (excédent de charges de 296'500 francs) bien intégré dans les exercices précédents, le groupe socialiste n'est pas complètement pessimiste ou alarmiste quant à l'avenir de la commune.

Il est aussi satisfait que le CC ne procède à aucun choix drastique parmi les prestations à la population, ce qui est fort important pour nous.

Sans doute, le budget a été gonflé sur certains postes et tient compte de la nouvelle fiscalité des PM qui, faut-il le préciser, devra être soumise à un vote populaire, suite à l'aboutissement du référendum lancé.

Nous avons en fait une entrée de 5 millions, ce qui permet de gonfler relativement pas mal le budget. Il y a certes là une certaine inconnue, à laquelle il faudra rester attentifs, voire très attentifs.

Le groupe a également constaté une assez forte, voire une très forte augmentation des frais liés à la police, au SIS et aux ambulances. Il s'en étonne fortement et là également il faut rester très attentifs.

Pour le surplus, le groupe socialiste posera encore quelques questions dans le cadre de l'examen de détail.

Il remercie ici les membres de l'administration et spécialement le comptable de son travail. Nous avons aussi été très heureux de constater qu'une table des matières figure dans ce rapport.

Nous accepterons le budget.

M. N. Krügel (PLRT) signale que ce soir, pour le groupe libéral-radical, c'est *ouf, bof, bof, oui*. Un cri primal brut qui se décline comme suit.

Ouf, parce que notre groupe aurait été bien mal à l'aise de découvrir un troisième déficit majeur. Nous le disions lors du budget 2010, une projection fortement négative aurait impliqué une remise à plat douloureuse que personne ne souhaitait. Nous l'évitons grâce aux effets semble-t-il positifs de la réforme de l'imposition des PM. Nous en prenons acte avec la prudence de rigueur et nous réjouissons par avance de sa concrétisation au-delà du référendum dont l'aboutissement est confirmé. Ce budget est acceptable et permet de retrouver ici et là de la marge de manœuvre et de reprendre un entretien mesuré après avoir été délaissé ces dernières années.

Bof d'abord, parce que nous ne sommes pas encore dans le vert. 296'500 francs de déficit, c'est le signal que nous ne sommes toujours pas en mesure d'assumer le vieillissement de nos infrastructures existantes, vieillissement mesuré au travers des amortissements comptables. Et par conséquent encore moins aptes à augmenter la taille de ces infrastructures. En ce sens, les débordements observés sur l'un ou l'autre syndicat intercommunal sont consternants et ne contribuent pas à retrouver un équilibre nécessaire.

Bof une deuxième fois, parce que lorsque nous mesurons la rentabilité de notre patrimoine financier ou administratif, il reste pour le moins faible. Que ce soient nos immeubles de rendement, nos ports, l'Espace Perrier ou encore le CIS, aucun de ces actifs ne dégage suffisamment de résultat positif pour justifier le capital que nous y avons investi. L'effort retombe alors sur le contribuable ce qui nous semble peu approprié surtout lorsqu'il s'agit d'activités publiques non-prioritaires.

Oui enfin, parce que nous accepterons ce budget. Il nous semble augurer d'une santé retrouvée. Une santé qui doit, comme nous le martelons à l'envi, s'accompagner d'un désendettement régulier, d'investissements soigneusement calibrés et d'une analyse régulière de ce qui peut être réformé et rendu plus efficient dans notre fonctionnement.

Le groupe libéral-radical a unanimement prononcé ce *ouf, bof, bof, oui*. Au-delà du cri, il a aussi souligné une fois de plus le soin avec lequel le budget a été établi. Nous souhaitons ici en remercier sincèrement le CC, comme l'administration.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale qu'après les groupes, il va passer la parole aux particuliers. Comme annoncé, on va procéder étape par étape. Merci de lever la main et d'annoncer le numéro de compte concerné afin d'avoir des explications qui soient claires. Monsieur Boillod viendra à la rescousse s'il y a lieu de donner des explications supplémentaires.

Seules les interventions sont indiquées

Cahier 1

M. M. Binggeli (PSLT) a une question concernant l'objet à la page 2 « mesures salariales ». Il a cherché les économies qui ont été faites dans les secteurs autres que l'enseignement (p.ex. stagiaires pour les nettoyages d'été) mais il n'a pas été capable de trouver la somme ni le point au budget dans lequel on peut retrouver cette économie.

M. J.-M. Germanier (cc), pour replacer la question dans son contexte, signale que le CC, dans sa réflexion concernant les charges salariales, a estimé que les revalorisations étaient relativement généreuses. Dans le but de contenir cette masse salariale, on a essayé de trouver là où on pouvait faire des économies. Il y en a eu de deux ordres et à deux endroits. Le premier, vous ne pouvez pas le voir, parce que nous avions historiquement un 40% de poste administratif (sous administration) qui n'était pas repourvu mais prudemment nous l'avions gardé pour les années 2009 et 2010 par rapport à la fusion, dans la mesure où l'on estimait que l'on devrait peut-être avoir recours à un-e secrétaire particulier-ère étant entendu que notre administration est relativement chargée au début du processus de fusion. Maintenant, nous avons estimé que ce poste n'était plus nécessaire et nous l'avons sorti du budget. Et pour le second, le montant rémunéré aux aides d'été s'élève à 10'000 francs. Cela représente donc une diminution de la masse salariale (sous administration).

Cahier 2

M. J.-J. Masson (PSLT), concernant le poste 020.318.20 « Assurances », aimerait savoir pourquoi elles passent à 0 franc. Il n'a pas trouvé d'explication.

M. J.-M. Germanier (cc) répond que sans doute la ventilation qui s'était faite en 2009, respectivement au budget 2010, a changé en 2011. De son point de vue, on n'a pas enlevé une assurance particulière au personnel, auquel cas on s'en serait rendu compte.

M. Y. Boillod (administrateur communal) précise qu'il s'agit d'une erreur de ventilation. On a des assurances globales (assurances choses, matériel, etc.) que l'on fractionne et que l'on répartit. Comme il n'y a pas eu de suppression d'assurances, les 2'500 francs sont ailleurs.

M. D. Jolidon (ELT) signale que dans le commentaire du compte 300, il est indiqué que la bibliothèque-médiathèque totalise 80% de force de travail, en augmentation de 10% par rapport à 2010. Est-ce que cela a été décidé officiellement ou est-ce un accident de parcours parce qu'il y a eu des travaux spécifiques ou est-ce que ces 10% seront aussi au budget les années suivantes ?

M. M. Muster (cc) répond qu'il s'agit d'une réactualisation des contrats de travail des bibliothécaires. Elles étaient à l'heure et ont passé à une mensualisation. On a profité par la même occasion d'augmenter un tout petit peu leur taux d'occupation par rapport aux prestations qu'elles donnent aux écoles, qui ont augmenté de par la fusion.

M. R. Siliprandi (PSLT) est toujours étonné de lire, au point 303.427.00 « Locations locaux », que pour un magnifique objet comme cette salle, on retire royalement 70'000 francs par année. Cela l'impressionnera toujours, quand on veut essayer d'avoir des recettes supplémentaires, que l'on arrive qu'à 70'000 francs avec une salle comme ça. Il l'a déjà dit l'année passée dans le cadre du groupe et il le redit ici dans le cadre du plénum : il trouve que ce n'est pas normal.

M. M. Binggeli (PSLT), concernant le compte 309, remarque qu'il n'y a rien au budget concernant les fêtes que l'on a imaginées, peut-être un peu tard et c'est peut-être pour ça que ce n'est pas au budget, pour les 20 ans de l'Espace Perrier. Il peut comprendre que ça ne soit pas au budget mais il aimerait entendre de la part du CC s'il est prévu de faire quelque chose et s'il y a un montant qui pourrait être imaginé pour que l'on ne nous dise pas après que ce n'était pas prévu au budget.

M. J.-M. Germanier (cc) répond que lorsque nous avons fait le budget, nous n'avions pas connaissance des 20 ans de l'Espace Perrier. Néanmoins, depuis, nous avons avancé le dossier et nous avons agendé, tout début janvier, une réunion avec cinq personnes d'Animatène, pour discuter du concept. Maintenant, quelle va être l'ampleur de la fête ? Est-ce que ça sera exclusivement une fête où l'on dépense ? Peut-être arrivera-t-on une fois à avoir une fête qui couvrira tous ces coûts. Tout cela reste encore à discuter. Du point de vue du CC, il n'y a pas lieu de modifier le budget, sachant que vous nous avez accordé votre confiance et une compétence financière de 30'000 francs, qui devraient permettre de ne pas donner une réponse du style « nous n'avons rien au budget » mais qu'il s'agira d'appréhender de façon précautionneuse parce que l'on ne souhaite pas, du côté du CC, forcément associer *fête* à *dépense excessive*.

M. D. Jolidon (ELT) signale que le commentaire du compte 700.312.00 « Frais de pompage le Vigner » nous semble en contradiction avec les chiffres notés. On y parle de prévision en baisse alors que le montant inscrit est supérieur de 38'000 francs à celui de 2010. Y aurait-il une explication ?

M. D. Rotsch (cc) répond qu'il y a effectivement une contradiction. C'est plutôt une prévision en hausse de la consommation, due à l'extension de l'ouverture de nouvelles zones d'habitation. C'est une coquille.

M. D. Jolidon (ELT), concernant le compte 942.314.00 « Entretien général », signale qu'à la première ligne, il était vide, après on a mis 90'000 francs et il a chuté en 8e position. Est-ce juste une coquille ou est-ce qu'il y a une volonté délibérée de faire bouger les comptes (plus ils sont chargés, plus ils descendent vers le bas de la page) ?

M. J.-M. Germanier (cc) répond de mémoire que ces 90'000 francs représentent le total de tout ce qui vient après. Au niveau du budget, on ne se hasarde pas à pronostiquer chacune des positions particulières qui viennent ensuite.

M. D. Jolidon (ELT) demande pourquoi ne pas avoir mis 90'000 francs à la première ligne pour que les comptes soient dans l'ordre.

M. Y. Boillod (administrateur communal) précise que ces 90'000 francs sont deux fois sous le compte 942.314.00. Quand on présente le budget, on le présente sous une forme globale, qui n'est pas attribuée à un bâtiment particulier. Par contre, durant l'année, on gère ces 90'000 francs et on les utilise dans les comptes 942.314.01 à 942.314.07. Le 2e 942.314.00 va

reprendre dans les comptes l'addition de ces sous-positions. Si on fait l'addition de la colonne « Charges », on ne va pas tomber sur deux fois 90'000 francs. Ce n'est pas une augmentation des charges ; ce n'est pas 180'000 francs de budget.

Cahier 5

M. D. Jolidon (ELT), concernant l'annexe 5a « Amortissements budget 2011 », 3e ligne « Vieux Collège, mobilier », signale que l'on voit qu'il va être amorti de 10% l'an. On avait un reliquat de 8'715 francs au début de l'année, que l'on n'amortit que de 2'000 francs. Est-ce une faute de frappe ou est-ce qu'il y a une volonté de rester en-dessous des 300'000 francs dans les comptes ?

M. Y. Boillod (administrateur communal) répond que le montant de 120'000 francs correspondait à l'achat de mobilier lorsque le Vieux Collège avait été rénové, en 2000. Ce montant a été complètement amorti et ne devrait plus figurer ici. Par contre, en 2010, le CC a dû équiper une nouvelle classe d'école enfantine qui a été ouverte et on a équipé une salle au sous-sol. On a acheté du mobilier. Ces 8'715.60 francs, c'est le prix d'achat du mobilier en 2010, que l'on va amortir en 4 ans. Le montant de 120'000 francs devrait être effacé, vu que cet investissement de l'époque est complètement amorti.

M. D. Jolidon (ELT) pense que pour une question de compréhension, il aurait fallu ajouter une ligne pour mettre qu'il y a 25% d'amortissement qui amortiraient ce nouveau montant, qui n'a rien à voir avec l'ancien.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière sur le budget 2011 est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général approuvant le budget 2011 est accepté à l'unanimité.

M. J.-M. Germanier (cc) ne s'attendait pas à un examen et à un passage aussi rapide. Cela nous fait plaisir. Merci de votre confiance. On va vous le rendre durant l'année 2011. Ce budget nous permettra d'effectuer les prestations à la population comme il se doit. Permettez-lui de faire une petite propagande, déjà maintenant, si d'aventure nous devions nous prononcer sur ce référendum, vous savez l'importance que ça a par rapport à notre commune.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la vente d'une surface de 20'569 m^2 à détacher du bien-fonds 976 du cadastre de Thielle-Wavre

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale qu'un conseiller général est concerné par ce point. Il lui demande de se retirer le temps du débat.

M. J.-M. Germanier (cc) signale qu'il s'agit de rendre à César ce qui lui appartient. Il défend ce soir ce dossier qui comporte deux parties : une partie financière et une partie urbanistique. Avec Daniel Rotsch, nous avons porté le dossier, avec l'appui de l'administrateur. Les commissions financière et d'urbanisme ont siégé conjointement par rapport à l'examen préalable de ce dossier.

Pour le CC, ce dossier apparaît comme relativement mûr, vous l'avez vu au travers du rapport. Néanmoins, il vous doit une information transparente sur les événements récents qui ont émaillé

le bon processus que le CC entendait donner à ce dossier.

En effet, en date du 6 décembre (mardi matin), il a reçu un recommandé, en tant que président du CC, avec copie à l'ensemble des présidents du parti libéral-radical, de l'Entente de La Tène et du parti socialiste. Ce recommandé émane d'un des trois promoteurs, qui avait été reçu par le CC, et qui avait manifesté son intérêt pour acheter cette parcelle. Il s'agit maintenant de remettre l'église au milieu du village et de vous donner une explication circonstanciée sur les tenants et les aboutissants de cette affaire. Il renonce à donner le nom de ce promoteur, pour des raisons de confidentialité.

Pour paraphraser un article du journal *Le Temps* d'aujourd'hui, où Blatter traite les Anglais de mauvais perdants, il croit que le CC pourrait aussi traiter ce promoteur de mauvais perdant. Le CC a traité ce dossier avec toute la diligence et le professionnalisme requis. Il a mis en place une procédure financière d'une part et urbanistique d'autre part. Pour avoir un échantillon représentatif, le CC a traité avec trois promoteurs qui avaient manifesté leur intérêt.

Le premier promoteur avait offert un prix à hauteur de 2.5 millions. Par rapport à cela, le CC, lorsque l'on a décidé d'entrer en tractations et de mandater les deux conseillers communaux, avait dit qu'il fallait négocier un prix aux alentours de 200 francs le m^2 et qu'en-dessous, on n'entrerait pas forcément en matière parce que, de notre point de vue, cette parcelle valait quelque chose d'au moins cette hauteur-là. Vous voyez que le prix du m^2 qu'on vous propose par rapport à la société Magnum Immobilier Sàrl est bien supérieur, parce qu'il est sauf erreur de 206 francs en chiffres ronds. Cette première tractation a amené à une prise de contact avec le premier promoteur, qui s'est comporté de façon assez particulière. Il voulait acheter notre terrain mais il lui trouvait tous les défauts de la planète (proche des moustiques de La Thielle, proche du pont de l'autoroute, etc.) mais il nous a quand même offert 2.5 millions. On a laissé la possibilité ouverte à ce promoteur de donner un prix supérieur, parce que ces 2.5 millions étaient loin des 3.6 millions que l'on attendait. Ce promoteur, quelque temps après, sous prétexte de déblais dans le Val-de-Ruz et d'une manière pressante de régler les affaires, ce qui ne correspond pas du tout à une politique communale, nous a fait une offre majorée de 200'000 francs. On passait donc de 2.5 à 2.7 millions. Le CC a toujours laissé ouverte la discussion par rapport à ça. Mais parallèlement, les deux autres, qui se trouvaient à 3.6 millions pour l'un et à 3.7 millions pour l'autre, avec en plus des développements de projets urbanistiques intéressants, étaient sans conteste largement en avance. D'autant que ce promoteur, par rapport à l'approche urbanistique, avait certes des références sur le canton mais jamais il n'a parlé d'autre chose que de prix, ce qui était quelque part un petit peu dérangeant. On avait quand même comme ambition, dans ce secteur-là, d'avoir quelque chose qui nous plaise et qui plaise aux habitants actuels, respectivement qui soit correct par rapport à l'harmonie dans le quartier. C'est pour cela que nous avons traité de l'avant avec les deux autres promoteurs. Nous avons donc avancé le projet urbanistique, qui était important et, en finalité, nous avons conclu avec celui qui présentait la meilleure proposition, tant du point de vue financier que du point de vue urbanistique. Maintenant, ce qui s'est passé, c'est qu'un mauvais joueur a vu dans la presse, parce que l'on vous en avait informé lors du dernier CG du 4 novembre, vous avez vu que dans le PV que vous venez d'adopter il y a une page entière qui traite de ça, ce promoteur qui rentrait de vacances a vu le prix de son voisin et soudainement il propose, sans aucune approche urbanistique, sans aucun plan, un prix de 4 millions en chiffres ronds. Le CC n'est pas dupe, le CC ne veut pas qu'on puisse transgresser les règles et, sous couvert d'une volonté manifeste de déstabiliser on ne sait pas qui, on ne sait pas quoi, parce que nous ne nous laisserons pas déstabiliser par cette affaire, il a proposé un prix et uniquement un prix. Pour nous, ce promoteur n'entre pas en ligne de compte, il ne le mérite pas, il nous a fait une très mauvaise impression, et dans ce cadre-là, nous entendons vraiment, par respect pour le travail qui a été fourni par les deux autres, nous en tenir à ce que nous proposons ce soir, c'est-à-dire

de traiter avec la société Magnum Sàrl, pour un prix global de 3.7 millions.

Le prix est une chose, l'aspect urbanistique en est une autre, il l'a déjà dit. Le projet qui nous est présenté, vous pouvez le voir en dernière page où nous avons montré un plan d'intention par rapport à la disposition des villas, est tout à fait réfléchi, sympathique, qui a séduit, même les gens qui ne sont pas connaisseurs du point de vue de la construction de villas. Ce plan, peut-être un tout petit peu opaque, se trouve à la page 14. Maintenant, un certain nombre de choses sont encore à préciser. Il est important de spécifier que le CC a voulu traiter avec la société Magnum Immobilier Sàrl et nous sommes déjà passés devant notaire pour signer une promesse de vente-achat, qui est conditionnée à votre décision de ce soir. Si vous décidiez de ne pas entrer en matière, on reprend tout ça et on met la chose dans un tiroir, ou à la poubelle, parce que c'est à vous que la décision appartient. Il nous semblait important, d'une part, de consigner le fait que le cahier des charges du plan de quartier qui devra être fait dans ce cadre-là, soit celui du CC de Thielle-Wavre de l'époque. On n'a pas changé une seule virgule. La chose était acquise. Il était bien fait et bien monté. D'ailleurs, les trois promoteurs intéressés avaient reçus ce document. Ensuite, il fallait fixer un prix et un calendrier. On voulait absolument arriver à éviter d'avoir un chantier perpétuel, qui se déroulerait sur 8 ans. Raison pour laquelle (vous l'avez dans le document) nous avons proposé cinq étapes au maximum. La première étape est celle des 4 villas, qui seront construites depuis le Sud, en direction Cornaux-Cressier. Ensuite, il y aura 4 étapes à 6 villas, soit un total de 28 villas. Si d'aventure le promoteur devait avoir des problèmes, avant de venir avec les machines et autres, il doit payer pour la première bande de terrain. La commune est donc sûre d'être payée dans ce cadre-là. Il s'engage à finir une étape. Si l'étape suivante ne devait pas pouvoir être réalisée, la commune aura eu la chance d'avoir bénéficié d'un plan de quartier. Et, de façon raccourcie, il s'agira de changer de promoteur parce que le solde du terrain nous appartiendra. On ne court absolument aucun risque dans ce cadre-là. C'est le scénario catastrophe que l'on propose mais ce promoteur a déjà réalisé, vous l'avez vu dans le rapport, des promotions qui étaient de ce même type, celle-là est certes un tout petit peu plus grande, mais du point de vue du CC, les références étaient suffisantes pour pouvoir continuer les discussions avec cette personne, qui nous a fait vraiment une bonne impression. C'est la seule personne, il faut aussi le dire, qui, pour arriver à un prix de villa, a pris la chose de façon globale. Il a sorti les remblais, les équipements et a finalement divisé le prix total par les 28 villas qu'il voulait construire en prenant une hypothèse de travail, comme cela a été précisé à la commission d'urbanisme. Le prix est un petit peu fort par rapport à la villa elle-même mais c'est parce qu'il n'a pas la possibilité d'aller demander maintenant un prix global pour 28 villas à l'ensemble des entreprises. On peut supputer que le prix final sera sans doute un peu plus bas que le prix annoncé. Du côté du CC, on avait des objectifs tout à fait clairs et qui sont satisfaisants par rapport à l'ordre que l'on vous propose. Ils figurent en page 12 mais il désire tout de même les énoncer et vous les rappeler. On veut valoriser un bien-fonds qui ne présente pas d'intérêt stratégique pour la collectivité publique. Cela lui permet d'ouvrir une parenthèse sur la discussion qui a eu lieu en parallèle sur ce dossier concernant le droit de superficie. Cela a été bien de poser la question de ce droit de superficie parce que l'on est maintenant quelque part tous un petit peu plus intelligent qu'auparavant, indépendamment de la façon dont on appréhende la chose mais on a eu l'occasion de faire un débat intéressant. Ensuite, on parle de 28 nouvelles unités d'habitation alors même que la région connaît une certaine pénurie. On voudrait collaborer avec un acquéreur soucieux de développer un lotissement agréable pour ses habitants. On parle notamment de standard Minergie, de constructions qui sont orientées vers l'écologie avec des panneaux solaires pour chauffer l'eau chaude sanitaire. On veut développer de manières cohérente et maîtrisée le village de Thielle, en prenant en compte le bâti existant, ce qui est quelque chose d'indispensable. On veut améliorer l'assiette fiscale (supposée, parce que l'on ne peut pas savoir maintenant qui va venir et avec quelles conditions) des personnes physiques qui permette d'améliorer la venue de contribuables avec un bon potentiel. Ce serait

tant mieux pour la commune. Et puis, on aimerait engendrer un apport en liquidités de plus de 3 millions qui nous permettront de diminuer l'endettement communal.

Il s'est posé la question de savoir si on ne devait pas vendre 3.7 millions, moins la plus-value de l'Etat, et prendre ces 3 millions pour les mettre dans un fonds où l'on collerait l'étiquette « achats futurs », ce qui n'est pas forcément une si mauvaise idée. On a eu une réponse du service des communes, qui est tombée cet après-midi. On ne peut pas procéder de la sorte mais de toute façon et quoi qu'il arrive, si, à l'occasion, la commune souhaite acheter du terrain, qu'est-ce qu'on fait ? On va encaisser 3 millions et on va rembourser des dettes, ce qui est très bien mais le jour où on devra acheter du terrain pour 3 millions, il s'agira de contracter, avec votre autorisation, le prêt correspondant et puis on fera une opération entre guillemets *blanche*, car simplement différée dans le temps.

Du côté du CC, il semble que le projet est suffisamment mûr. Il a été débattu avec force dans les groupes. Il pense que cet épiphénomène d'un promoteur, qui n'accepte pas finalement de ne pas avoir été retenu, ne doit pas perturber la qualité de nos débats. Le CC essaiera encore une fois de le convaincre que la procédure a été correcte. Elle a été menée par deux conseillers communaux, avec notre administrateur.

Il voudrait encore mentionner une chose. Le rapport est assez fidèle et complet mais si la promesse de vente conditionnelle vous intéresse, par souci de transparence, on n'a pas voulu la mettre, nous avons fait les photocopies nécessaires si l'un ou l'autre d'entre vous souhaitait en disposer.

Il a peut-être été un peu long, mais il lui semble que c'est complet.

Mme C. Schmid (PLRT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière a étudié le rapport du CC lors de sa séance et a approuvé la vente de cette parcelle à l'unanimité des membres présents.

La commission considère la vente comme la meilleure solution car le prix négocié est intéressant et le montant ainsi obtenu contribuera à diminuer la dette communale. Le terrain au bord de La Thielle est utilisé pour l'habitation. Ceci permet l'arrivée de nouveaux contribuables.

La commission financière vous propose donc d'accepter cette vente.

M. L. Siliprandi (PLRT), au nom de la commission d'urbanisme, signale que cette dernière s'est réunie le 24 novembre passé en compagnie d'une délégation de la commission financière pour assister à une présentation par le promoteur du projet prévu sur la parcelle 976 du cadastre de Thielle-Wavre.

Les discussions furent nourries sur les deux aspects du projet, à savoir urbanistique et financier. Un certain nombre d'arguments en faveur ou contre la vente ont été avancés, ainsi que par rapport aux parties urbanistiques sélectionnées.

Finalement, l'aspect financier ne rentrant pas dans ses prérogatives, la commission d'urbanisme ne s'est prononcée que sur l'aspect urbanistique, la vente étant du ressort de la seule commission financière et c'est donc à la majorité de ses membres que notre commission s'est prononcée en faveur de ce projet.

Mme M. Dubois Passaplan (ELT) signale que lors de sa séance de préparation de lundi soir, le groupe de l'Entente a étudié le rapport du CC concernant la vente de terrain du cadastre de Thielle-Wavre et en remercie les auteurs.

Il a été reconnu que cet endroit ne présente aucun autre intérêt que celui d'y construire des

habitations, mais bon nombre de points ont été soulevés, ainsi que des questions traduisant des doutes également.

Bien que vous ayez répondu partiellement aux questions qu'elle va rapporter, est-ce une bonne idée que le paiement du promoteur se fasse en trois fois ? Ne serait-il pas judicieux de vendre ce terrain en un bloc ? Serait-ce possible, dans l'arrêté, de préciser des conditions par des alinéas, pour éviter d'éventuelles situations de blocage ? Cinq étapes sont prévues jusqu'à l'aboutissement du projet, mais au bout de la 3e étape, après la construction de 18 unités, si le promoteur ne trouve pas de nouveaux acquéreurs pour la suite, les chemins d'accès et autres aménagements seront-ils tout de même réalisés ?

Au vu de ces quelques questions, le groupe de l'Entente attendra d'avoir des compléments d'information avant de se prononcer.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que notre parti s'est penché avec intérêt sur cet intéressant projet de développement de la partie Est de notre commune.

Les discussions furent nourries et les différents aspects évoqués par le rapport du CC ont été soigneusement étudiés. Il en profite pour féliciter le CC de l'exhaustivité et de la qualité de ce rapport qui nous donne un aperçu très détaillé de la situation.

Du point de vue urbanistique, et même si l'architecture proposée n'a pas fait l'unanimité, nous avons apprécié que ce projet se veuille respectueux de l'environnement en proposant le standard Minergie, et allant de ce fait dans le sens des objectifs de législature de notre Exécutif, qui souhaitait le développement d'un éco-quartier dans cette zone.

Nous avons également évoqué le courrier de la société de Monsieur X et décidé de ne pas en tenir compte. Cette proposition, telle la grêle après les vendanges, ne nous semblant pas sérieuse, puisque ne donnant aucune réponse aux nombreux éléments traités par notre Législatif avec les différents acquéreurs potentiels, notamment aucune précision concernant le projet qui y serait développé. A ce jour et à notre connaissance, il n'a d'ailleurs entrepris aucune étude de projet concret.

C'est donc à la majorité des membres présents que cette vente a été acceptée.

M. Q. Estève (PSLT) signale que le groupe socialiste propose au CG de refuser l'entrée en matière concernant la vente d'une surface de 20'569 m^2 à détacher du bien-fonds 976 du cadastre de Thielle-Wavre, dans la mesure où nous n'avons aucune garantie de paiement des 3.7 millions de francs.

Nous sommes également très réticents quant à donner notre accord à ce rapport, dans la mesure où nous craignons que seule la première étape soit réalisée et que la commune se retrouve avec un terrain à moitié bâti et partiellement payé.

Nous estimons enfin que la commune est devant un fait accompli, surtout que nous venons d'apprendre ce 7 décembre qu'un promoteur offre un prix global de 4 millions de francs.

Nous n'entrerons donc pas en matière sur ce projet pour permettre au CC d'approfondir les tenants et les aboutissants de ce projet de vente. De cette manière, nous pourrons ainsi l'étudier à tête reposée au mois de janvier 2011.

M. R. Siliprandi (PSLT) voulait informer notre CC d'un point qui n'a rien à voir avec la finalité de la décision.

Dans l'article paru dans *L'Express* du 8 courant, concernant le terrain « Derrière-le-Château », notre président de commune a fait une erreur psychologique assez grave, ce qui l'étonne de sa

part, en déclarant, il cite : « Car Jean-Michel Germanier ne le cache pas, des trois projets qu'il a reçus, le CC a choisi celui de Magnum Immobilier notamment 'parce qu'il a le potentiel d'attirer des contribuables intéressants'. Nous ne voulions pas de villas à 500'000 francs. ».

Cela voudrait-il dire que le CC veut faire dans l'élitisme ?

Il rappelle que les personnes qui ont plus que certains moyens bâtissent sur les coteaux de Saint-Blaise, Hauterive ou d'autres à l'Ouest de la Ville.

Si nous avions voulu être élitistes à Marin, on aurait peut-être aujourd'hui 2'000 habitants, et encore. Ceci dit en passant…

M. M. Montini (PLRT) ne cache pas, par rapport à ce projet, qu'il a un certain malaise. Pas par rapport au projet parce qu'il est sans doute extrêmement bien ficelé et que les explications du CC sont très éclairantes à ce sujet. Sur le plan urbanistique, il n'a vraiment aucun problème. Par contre, ce qui l'a un petit peu heurté, c'est la proposition tarifée de 205 francs le m^2 pour du terrain à bâtir. Il doit dire franchement que si lui-même devait faire l'acquisition de terrain, il mettrait bien plus que ce montant de 205 francs le m^2 et il ne prend pas en compte le tarif du terrain non constructible. Cela l'a fait un petit peu réfléchir et il en a parlé autour de lui, notamment à des courtiers immobiliers, qui lui ont dit qu'il semble que ça vaut en tout cas 250 francs le m^2. Ceci dit, il s'est dit que c'était à côté de La Thielle, que c'est peut-être un terrain un peu inondable et qu'on ne peut pas construire comme on veut. En même temps, aujourd'hui, il apprend qu'un promoteur, qui n'a pas joué le jeu jusqu'ici, est prêt à ajouter 300'000 francs de plus sur ce dossier. Il a donc fait un rapide calcul. Sur 18'000 m^2, arrondis, cela fait à peu près 16 francs de plus le m^2. On avoisine comme ça, tout bien considéré, un peu plus de 220 francs le m^2. Ce chiffre lui paraît plus dans les tarifs actuels du marché. Connaissant le monde de l'immobilier, vraisemblablement que si l'on nous fait cette offre, ce n'est pas par générosité envers les finances communales, même si le procédé n'est pas correct du point de vue de la loyauté commerciale. Il l'accorde entièrement, ne sachant pas qui est ce promoteur et il ne veut pas le savoir d'ailleurs. Quand on a des finances communales qui ne sont pas dans le noir absolu, franchement, il votera contre ce projet parce qu'il n'aurait pas la conscience tranquille s'il acceptait ce prix. Il propose d'y réfléchir un tout petit peu plus et de demander peut-être, il ne sait pas si cela a été fait, il ne l'a pas vu dans le rapport, une petite expertise, un avis de 2 ou 3 promoteurs sur le prix effectif de ce terrain sur le marché. A son sens, le promoteur qui est prêt à faire ce travail, à travailler avec la commune, devrait être prêt à ajouter ce chouia de plus, ce qui permettra aussi de favoriser un assainissement de nos finances communales. Il ne met pas du tout en doute le travail du CC mais il se dit que l'on peut encore y réfléchir quelques semaines de plus, quitte à faire une proposition en disant « voilà, on est d'accord mais le CG est d'avis qu'il manque peut-être un petit chouia pour que l'on entre dans des chiffres conformes et pour que le patrimoine de la population ait été géré parfaitement correctement ».

M. M. Binggeli (PSLT) rejoint les propos de Monsieur Montini. Comme dirait Genève : « il n'y a pas le feu au lac ». Il y a effectivement un projet. Il y a aussi une proposition, comme l'a dit Monsieur Montini, qui n'est peut-être pas tout à fait correcte commercialement, mais nous sommes dans un monde de requins. On est dans l'immobilier et chacun essaie de tirer un maximum à son profit. Et nous, en tant que représentants des citoyens, on ne peut pas se permettre de dire « ce n'était pas correct, on perd 300 ou 400'000 francs ». On a le temps, ça fait longtemps que l'on attend pour vendre ce terrain et on a la possibilité de voir si ce promoteur est correct ou pas, ou si c'était juste pour mettre un peu d'huile sur le feu. Si c'est le cas, on reviendra avec le projet à 3.7 millions mais si ce n'est pas le cas, on pourra au moins récolter un peu plus d'argent et peut-être avoir une garantie supplémentaire que simplement se dire « on

aura 3.7 millions, peut-être en 2017, si tout va bien » parce que si tout ne va pas bien, on n'aura pas ces 3.7 millions. Cela vaudrait la peine de réfléchir de manière un peu plus approfondie et de se donner le temps.

M. J.-M. Germanier (cc) signale qu'un certain nombre de questions ont été posées. Il ne prétend pas toutes les avoir notées et pouvoir y répondre une à une.

Néanmoins, l'Entente de La Tène a, par Madame Dubois Passaplan, posé quelques questions qui, elle l'a dit, ont déjà été passablement répondues. Il ne s'agit pas de 3 étapes, mais de 5, et chaque étape fait l'objet d'un paiement préalable. L'idée est qu'avant que les machines viennent pour construire, la commune ait été payée par rapport à cette étape parce que le promoteur s'est engagé contractuellement à terminer l'étape. S'il devait y avoir un problème particulier, il l'a déjà dit et le redit, peut-être d'une manière différente. On a vendu une étape, une deuxième étape, et si quelque chose se passe, la commune reste propriétaire du terrain des 3e, 4e et 5e étapes. Il sera toujours temps, à un moment donné, parce qu'il n'y aura pas de dommages collatéraux pour la commune (elle aura été payée pour le début), d'achever le travail, peut-être avec un autre promoteur. Maintenant si on a un promoteur qui nous achète le terrain d'un coup et puis qu'il fait fiasco, quelle est la différence ? Où est le risque le plus important ? Est-ce que c'est de procéder par tranches de salami ou accepter que l'on soit payés en une fois ? Payés, c'est une chose, mais si après le promoteur ne va pas de l'avant, il aura construit à peu près 1/3 des villas et le solde restera en plan. Il faut peser le pour et le contre. Nous avons pris une option parce qu'urbanistiquement la chose était intéressante et parce que le promoteur n'avait pas forcément les reins assez solides pour mettre directement le montant nécessaire sur la table. C'est une question de négoce.

Par rapport aux étapes, chacune d'elles va de pair avec les infrastructures. Le chemin sera construit jusqu'au bout de la première étape, respectivement les canalisations. C'est comme ça qu'il est prévu de le faire à moins, qu'économiquement, le promoteur veuille prendre un risque et faire d'un coup les canalisations pour l'ensemble de la parcelle. Ce sont des choses qui sont fines, et qu'il s'agit d'y regarder au fur et à mesure.

Il répète qu'il y a le côté urbanistique et le côté financier. Nous avons trouvé ce que l'on appelle mathématiquement l'optimum, du moins c'est ce qu'il nous semble au niveau du CC. Cela est assez difficile à partager maintenant avec vous parce que chacun a sa propre idée sur la chose mais il aimerait dire, en son âme et conscience, que le CC a mené une procédure rigoureuse, à deux personnes et l'administrateur.

Par rapport à la réflexion sur le prix de la villa, c'est tendanciellement que le CC a voulu des villas un petit peu plus cher. Pourquoi ? Parce que le CC connaît aussi d'autres projets, notamment sous Paul-Vouga, où là on sait exactement, puisque l'on a déjà des discussions avec les promoteurs qui, eux-mêmes, sont propriétaires du terrain, sur un type de villas particulier, et on ne voulait pas avoir des villas qui soient toutes du même standard dans la commune. Il nous a semblé que, sur ce terrain-là, on pouvait avoir un standard un peu plus élevé (un petit peu reproché par Remo Siliprandi), tout en garantissant de nombreuses autres villas sous Paul-Vouga.

Maintenant concernant le prix du marché, quand on a trois offres, on peut déjà dire que le prix du marché est ce qu'il est. On ne peut pas couper les cheveux en quatre. Il rappelle quand même que vous aviez, à l'époque dans vos CG respectifs, lors de la fusion, vu un prix particulier qui était de 100 francs. On n'a pas été trop fouillé mais il le sait de source sûre. Il a été difficile à l'époque d'avoir une offre ferme et définitive du côté du CC de Thielle-Wavre. On a maintenant la chance d'avoir un peu plus de succès et ce succès-là, il faut absolument le concrétiser.

Vous avez aussi vu dans le budget que vous avez adopté il y a quelques minutes que la fiscalité des personnes physiques est en chute. C'est un moyen, à terme, d'enrayer ce phénomène. Le prix qui est proposé est tout à fait correct. On a eu à peu près les félicitations de Me Pierre-Alain Léger par rapport à la signature du contrat, où lui, qui connaît sans doute le marché, qui passe des actes, a quand même dû convenir du fait que ce prix-là était un bon prix, pour les deux parties, avec peut-être un petit avantage pour la commune, parce que, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que cette parcelle est équipée en bordure de parcelle et, quand vous voyez sa grandeur, il faudra faire tous les équipements intermédiaires. Si vous divisez ces équipements intermédiaires par le coût, c'est un prix, si on prend du terrain équipé, qui avoisinerait 270 à 280 francs du m^2. On n'est pas avec la vue sur le lac et il faut rester une fois modeste, avec La Thielle qui coule à côté. Le CC pense, encore une fois, que c'est une bonne affaire.

Puisqu'on parle de la presse, rappelez-vous François Godet qui a dit, il n'y a pas si longtemps, que c'est une double bonne affaire pour la commune. On ne l'a plus vu depuis longtemps mais le CC est particulièrement content d'avoir vu que les autorités de Thielle-Wavre ne nous donnent pas un chèque en blanc, mais raison d'avoir avancé ce projet qui nous semble important. Ce projet est mûr et il faut le voter maintenant, autrement il retournera dans son tiroir jusqu'à on ne sait pas quand.

M. R. Siliprandi (PSLT) vient d'entendre notre président de commune. Une première étape, éventuellement une deuxième étape, clairement les étapes qui seront le plus proche de nous. Ne craignez-vous pas que, dans ce cas-là, le promoteur en question ne puisse plus arriver à vendre et que les parcelles restant à l'arrière, vous ne pouviez plus les monnayer au prix global prévu actuellement ?

M. J.-M. Germanier (cc) répond que chacun a sa propre appréciation de quelle est la meilleure parcelle. Le promoteur nous a dit qu'évidemment, malheureusement, la meilleure parcelle était celle qui est au fond, côté Cressier, au bord de La Thielle, et qui se réalisera quelque part en dernier. Une fois que l'on aura réalisé sur les premières parcelles, c'est un avis du promoteur, on peut être d'accord ou pas, mais c'est un avis qui semble logique, les dernières parcelles seront les plus intéressantes. En termes de risques, on a minimisé le risque de voir cette promotion arrêtée. Le CC a de l'enthousiasme. Vous posez toujours des questions négatives. Le CC est fondamentalement positif. Il pense que c'est le moment de le faire et que la commune ne prend absolument pas de risque par rapport au montage que l'on a proposé. Encore une fois, le promoteur a des références et il a fait des choses similaires. Maintenant, il faut y aller.

Mme S. Fassbind (PSLT) signale que Monsieur Germanier vient de nous dire que le promoteur n'avait peut-être pas les reins assez solides pour débourser d'un seul coup tout le projet en cours. Si on a demandé que vous examiniez tous les tenants et les aboutissants de ce projet de vente, c'était de se dire que le nouveau promoteur aurait peut-être lui les reins assez solides pour tout payer d'un seul coup. C'est un peu ça notre souci de se dire que s'il est vendu, il est vendu notre terrain et après on est bon. Il faudrait revoir toutes ces questions pour voir si cette nouvelle proposition ne pourrait pas être aussi plus concrète.

M. J.-M. Germanier (cc) répond que le CC ne veut pas de cette nouvelle proposition. Il y a une procédure qui a été mise sur pied. La personne s'est mise fondamentalement hors-jeu et maintenant elle essaie de revenir par la fenêtre alors qu'elle a été sortie par la porte. Notre choix, très clairement, et par respect de la procédure, est celui de la société Magnum Immobilier Sàrl, et c'est celui que l'on vous propose. Alors si maintenant vous ne voulez pas de notre choix, il faudra vous déterminer et on verra la suite que l'on donnera à ce dossier. Il aimerait juste passer la parole à Daniel Rotsch, qui s'est manifesté précédemment.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, répond qu'il lui donnera la parole un peu plus tard.

M. M. Montini (PLRT) signale que cette manière de faire le dérange un petit peu. De nouveau, on est dans un domaine commercial, aussi dans un domaine où l'on doit tenir compte de ce qui se passe dans l'économie. On n'est pas forcément toujours avec des gens qui se comportent de manière très correcte. Et de nouveau là, on se comporte, commune de La Tène, comme si on vendait notre propre terrain de particulier. C'est un acte que l'on fait finalement aux particuliers. S'il vend son terrain, il a un contact avec un promoteur, avec deux ou trois promoteurs et si le premier qui vient n'est pas correct du tout mais qu'il revient les derniers jours de la vente et il lui propose 300'000 francs de plus, franchement, même si ce n'est pas un gars correct, il va quand même prendre ça sérieusement en compte. Il peut aussi se demander, et c'est ce qui l'interpelle, si les deux autres ne sont pas prêts à s'aligner. Cas échéant fournir des garanties complémentaires. Le marché est une notion extrêmement abstraite et subjective. Sur le marché, on a trois intéressés et il y en a un qui propose 4 millions, c'est ça le marché réel. Le garçon en question n'est peut-être pas un bon garçon mais est-ce qu'il faut l'écarter comme ça ? Lui dire qu'on fait l'impasse sur 300'000 francs ? Personnellement, ça le gêne fondamentalement. Pour cette raison, ça le mettrait très mal à l'aise de voter cette vente. Finalement, pour le CG, de savoir quelle société ou quelle personne en particulier va faire l'achat de ce bien, c'est égal. Ce sont surtout les garanties financières et le montant qui vont nous intéresser. Mais effectivement, le projet doit être conforme à notre urbanisation.

M. D. Rotsch (cc) signale qu'il y a quand même une cohérence au niveau du prix. Vous avez parlé d'un prix de vente. Bien sûr, on pourrait vendre aujourd'hui à 4 millions et pourquoi ne pas attendre une offre à 5 ou à 6 millions ?

Il aimerait rappeler quelques notions techniques. Vous l'avez vu dans le rapport, ce terrain a des restrictions, notamment au niveau des sous-sols. S'agissant de l'occupation au sol, on n'arrive pas à construire les surfaces qui seraient nécessaires pour aboutir à des habitations intéressantes, à un certain prix. Vous avez un promoteur qui achète le terrain pour 5 millions, Monsieur le président a cité tout à l'heure un prix de 250 francs le m^2, et, s'il fait un rapide calcul, on arriverait à 4.5 millions, allons-y à 5 millions. Mais on prend le risque avec ça de devoir construire, avec les restrictions techniques qui sont données sur ce terrain, des unités qui seront carrément invendables. Jean-Michel Germanier l'a dit, les acheteurs qui ont les moyens d'acheter des unités, qui passeraient dans ce cas de figure entre 800 et 900'000 francs, à 1, 1.5, peut-être 2 millions, vu les restrictions données par ce terrain, ne viendront pas ici mais iront sur les coteaux de Saint-Blaise, pour avoir la vue sur le lac, etc. Il n'est pas en train de dénigrer ce terrain parce qu'il est extrêmement bien placé. Il a une foule d'avantages mais il faut tenir compte de ces restrictions techniques. Il est interdit de faire des sous-sols dans une zone d'archéologie, ce qui handicape quelque part le projet au niveau de son occupation au sol puisque tous les locaux techniques sont ressortis et eux comptent ensuite dans l'occupation au sol. Dans le prix de la maison, respectivement dans le prix au niveau de l'occupation au sol, on arrive à des augmentations qui ne sont pas le cas lorsqu'on peut enterrer tout ça. Il faut bien faire attention entre le prix de vente final de l'unité par rapport au prix de vente du terrain. Monsieur le président parlait d'un prix de 250 francs le m^2, mais attendons une offre à 300 ou à 350 francs. Pourquoi pas ? Il faut quand même tenir compte de cette cohérence parce que, à ce moment-là, aussi puissante puisse être la force financière d'un tel acquéreur, aussi grand est le risque que lui ne trouve pas d'acheteurs pour ses maisons. Vous direz que l'on pourrait mettre ça comme condition dans le plan de quartier ou dans le permis de construire s'agissant des étapes de constructions mais, on l'a aussi dit, ce sont quand même les unités les plus intéressantes qui seront vendues. Lorsqu'un promoteur est propriétaire du terrain, il fait en gros ce qu'il veut et c'est justement ce que le CC ne veut pas. Il veut aménager ce terrain de manière

harmonieuse. On l'a déjà dit, on commencera depuis le côté du pont de Thielle pour aller en direction de Cornaux où là on arrivera aux unités les plus intéressantes pour vraiment garder l'harmonie au niveau de la construction du terrain. Gardez bien à l'esprit cette cohérence qu'il faut entre un prix de terrain et un prix final de l'unité au niveau de sa construction.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale qu'on parle beaucoup d'argent ce soir. C'est normal puisque c'est la séance du budget… Mais il est un tout petit peu surpris, vous direz que c'est de la déformation professionnelle, que l'on n'entende pas parler de ce que l'on va mettre sur ce terrain. Aujourd'hui, on nous a proposé un prix de vente. On peut le trouver trop bas, juste ou trop haut. Ce prix de vente est associé à un projet de réalisation, que l'on peut aimer ou ne pas aimer, là n'est pas la question. Ce projet de réalisation est concret, réaliste, qui tient compte de tous les particularismes de ce terrain. Monsieur Rotsch en a parlé de toute une série, notamment le problème que l'on ne puisse pas creuser, mais il y en a une multitude d'autres, que ce serait trop long d'évoquer ici. Le promoteur est obligé de surélever le terrain pour se tenir à distance des restes archéologiques, etc. etc. Il y a beaucoup d'autres choses. Aujourd'hui, on demande aussi de se donner un temps de réflexion pour mieux étudier la situation. Cela le rend un tout petit peu mal à l'aise, non pas par rapport au prix mais par rapport à notre Exécutif, qui a fait beaucoup de travail sur ce projet et, quelque part, dire qu'il faut encore étudier mieux, c'est sous-entendre que notre Exécutif n'a pas fait son boulot correctement, l'aurait peut-être même fait de manière maladroite pour ne pas dire répréhensible. Il a l'impression que notre Exécutif a fait son boulot au mieux de sa conscience. Il ne cherche pas à défendre ici les qualités intrinsèques de ce projet. Il cherche à dire que ce projet est concret, qu'il est réaliste et qu'il a été réalisé par le promoteur en tenant compte de tous les facteurs particuliers de ce terrain. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de donner un point de départ à un projet concret, qui va amener de nouveaux habitants dans notre commune, dans un délai raisonnable. On a effectivement un promoteur qui nous dit aujourd'hui, comme le disait Me Montini dans sa brillante plaidoirie, qu'il nous propose une somme plus importante et puis qu'on est dans un milieu commercial, que l'on doit se poser la question et si quelqu'un nous offre plus, on va peut-être lui donner à lui. Quel que soit le commerce, quel que soit ce que vous achetiez, il y a toujours de l'offre et de la demande. On a un promoteur qui nous dit aujourd'hui qu'il veut nous offrir 4 millions. Alors on va signer avec lui et on va faire une promesse de vente de 4 millions parce que ça se passe comme ça dans l'immobilier ? Il va dire « je suis très content, merci la commune de La Tène ». Il va faire ses études et va venir nous trouver en disant « votre terrain à 4 millions, maintenant que j'ai étudié le projet qu'il y a dessus, je ne peux pas faire de sous-sol, je ne peux pas construire avec des fondations, je suis obligé de faire de la construction légère parce qu'il est impossible d'avoir un certain poids sur ce terrain et la valeur de ce terrain n'est pas celle que j'imaginais donc je ne pourrai pas construire ». Ceux qui sont dans le marché immobilier le savent, une promesse de vente ne veut pas dire que c'est le prix que l'on doit payer. Après, il peut y avoir une expertise et on peut demander à ce que le prix soit rediscuté. Une nouvelle fois, il pense que le prix que l'on nous propose aujourd'hui est réaliste. Il y a un projet dessus et il recommande que l'on aille de l'avant avec ce projet, pour l'avenir de notre commune.

M. J.-M. Germanier (cc) aimerait encore donner une petite information concernant les chiffres. Pour cerner le prix du terrain, on peut aussi se référer à l'expertise de l'Etat lorsqu'il vient pour la contribution de plus-value. Il a sous les yeux un courrier du 19 novembre 2010 signé par Claude Nicati, chef du DGT. Pour arriver à la fameuse plus-value de 641'760 francs, il faut tenir compte de 18'800 m^2 à 4 francs (terrain agricole), soit 75'200 francs. La plus-value au total est estimée à 3'208'800 francs plus les 75'200 francs, donc on arrive à 3'300'000 francs en chiffres ronds, selon l'expertise de l'Etat. Ce qui est proposé ce soir, c'est 3.7 millions. Il vous laisse faire le

rapport et ne fera pas de commentaire particulier mais, dans ce cadre-là, on voit bien que le CC a négocié quelque chose de plus élevé.

M. D. Jolidon (ELT) n'est pas tellement d'accord avec vos raisonnements parce que si quelqu'un vient 5 minutes avant la fin et propose plus, qu'est-ce que vous allez faire en janvier si vous étudiez et que 5 minutes après il y a quelqu'un d'autre qui vient et qui propose 4.3 millions ? Vous allez reporter en disant que quelqu'un vient avec 4.3 millions ? C'est comme toute chose, à un moment donné, il faut choisir, comme le disait Monsieur Siliprandi, c'est ça l'offre et la demande. Si le prix est juste ou pas, on ne le sait pas, mais c'est 3.7 millions. On peut attendre des années et on aura toujours à l'esprit qu'on aurait pu vendre plus. C'est comme quand vous achetez une action et qu'une semaine après le téléviseur que vous avez vu à 1'000 francs est à 800 francs. Vous avez eu votre téléviseur, vous avez dépensé 200 francs de plus mais vous avez eu quelque chose pour ces 200 francs. C'était du bonheur pendant un petit moment jusqu'à ce que vous appreniez que c'était meilleur marché après.

Lorsque toutes les interventions seront terminées, il demandera une interruption de séance de 5 minutes pour que l'on puisse se décider.

M. M. Montini (PLRT) aimerait préciser qu'il ne remet pas du tout en cause le sérieux du travail du CC dans ce dossier mais plutôt la prise en compte d'un élément de dernière minute qui n'avait pas été pris en compte par le CC, ce qui est très différent. Par contre, il ne partage pas du tout l'analyse de Monsieur Jolidon parce que l'on n'est pas tous dans cette situation-là où, à un moment donné, on a bouclé l'exercice. Parce que, finalement, la volonté que l'on prend, c'est celle d'aujourd'hui, c'est celle du CG. Le CC prépare le terrain et nous, on va maintenant décider, une fois pour toutes. Alors si on prend ces 300'000 francs, que l'on répartit sur la surface globale du terrain, ça fait à peu près une différence de 15 francs le m^2 et si on divise ce montant sur 28 villas, cela nous fait une différence de l'ordre de 11'250 francs par unité. Si on parle en terme commercial, pour la vente d'une villa avec terrain, ce ne sont pas ces 11'250 francs qui vont faire la différence. Les acquéreurs sont intéressés ou ne le sont pas. Ce qui lui paraît important dans ce dossier, c'est de voir l'intérêt patrimonial de la commune, c'est de recevoir ou non 300'000 francs. C'est uniquement ça. Ce n'est pas du tout de remettre en cause le travail qui a été super bien fait de l'administration et du CC.

M. A. Fridez (PLRT) signale qu'il entend beaucoup parler de malaise. Lui en a un autre. Notre président l'a dit en début de séance : « Mieux vaut une bonne choucroute qu'un mauvais caviar ». On parle de malaise. Lui voit un promoteur qui propose d'emblée, en entrée de discussion, 2.5 millions, pousse après à 2.7 millions et, aujourd'hui, il en propose 4, au mépris des règles éthiques. Il demande de vous poser la question, si vous pourrez ensuite regarder vos concitoyens dans les yeux, en acceptant, comme ça, à la légère, de balayer un projet bien construit, tout le monde s'accorde à dire qu'il est bien fait, responsable, en adéquation avec ce que l'on avait décidé ici en assemblée, de faire un éco-quartier. Aujourd'hui, il croit que le projet est mûr. Il voit un malaise de tout balayer pour une proposition qui lui paraît en dehors des règles éthiques. On a une responsabilité ici dans cette salle et une grande force.

M. J.-J. Masson (PSLT) revient avec sa question du pourquoi vendre et pourquoi vendre maintenant. C'est un patrimoine, c'est un bien qui apparemment prend de la valeur de minute en minute. Voilà une bonne raison d'attendre et même, pourquoi pas, peut-être une dizaine d'années ? Il n'y a aucune urgence de vendre maintenant. Il n'y a aucune raison d'y aller en précipitation. Quant à l'offre de Monsieur X, il l'a faite en connaissance de cause dans le sens où il était au courant de toute la problématique qui est sur cette parcelle. Le scénario envisagé comme quoi il pourrait tout d'un coup invoquer la surprise au moment où il faut mettre 50 cm de

terre sur ce terrain, tous ces éléments-là, il les connaît très bien. Par rapport à une absence de projet, il y a quand même un document fondamental sur lequel on va continuer de statuer très longtemps, c'est le cahier des charges. Ce cahier des charges existe et le projet qui va se faire devra être conforme. On a de toute façon un certain nombre de garde-fous sur le fait que, quoi qu'il advienne, il ne pourra pas se faire n'importe quoi sur cette parcelle.

M. D. Rotsch (cc) signale que, pour revenir à ce qui a été dit tout à l'heure « attendons de vendre ce terrain plus cher », ça veut dire qu'aujourd'hui le CG refuserait quelque part la proposition qui lui est faite sur la base d'un projet qui est concret, cela a été dit, qui tient compte des contraintes techniques, qui aboutit à un projet où des maisons sont zonables, où des acquéreurs sont potentiellement intéressés, ça veut dire aussi que la démarche sera toute différente. Pourquoi attendre 4 millions ? Attendons 4.5 millions, attendons 5 millions ! En rentrant dans une nouvelle démarche, on va entrer dans une démarche d'enchère pour ce terrain. On n'arrivera pas, cela a été dit tout à l'heure, sur la base du cahier des charges qui est effectivement en vigueur sur ce plan de quartier, changer quoi que ce soit puisque ce cahier des charges est fini. Il est inscrit le fait que l'on doive construire un certain nombre de maisons, autant dans son maximum que dans son minimum. Ce n'est pas parce que l'on aura vendu ce terrain 6 millions que l'on pourra faire des villas avec 2'000 m^2 de terrain autour de la maison pour pouvoir les vendre 2 ou 2.5 millions l'unité. C'est irréaliste. Aujourd'hui, on se retrouve devant une offre extrêmement intéressante, qui tient vraiment compte de ce subtil équilibre pour arriver à pouvoir vendre un objet en finalité et surtout pouvoir construire de manière cohérente sur ce terrain.

M. E. Flury (PSLT) signale que beaucoup de choses ont été dites d'un point de vue financier et aussi d'un point de vue technique. Il ne va pas se hasarder dans ce terrain-là, tout ayant été dit. Il s'intéresse maintenant davantage à la suite de nos travaux, ici dedans. Il a l'impression que les groupes ont émis, en tous les cas du côté de l'Entente et aussi du groupe socialiste, des inquiétudes, des questions, pour lesquelles il aimerait remercier le CC parce qu'il y a répondu. Il se pose la question de savoir si ces inquiétudes, avec ces réponses-là, ont vraiment été balayées ou est-ce que l'on peut éventuellement en attendre un peu plus et élargir encore ce débat, parce qu'il pense, et là il ne rejoint pas du tout ce qu'a dit Monsieur Siliprandi, qu'aucun groupe ce soir ne trouve que le CC a fait du mauvais travail. Et Monsieur Montini, qui semble un peu dissident sur cette question dans votre groupe, n'a surtout pas dit ça non plus.

Il se demande où on va arriver finalement. On va arriver vers un vote d'entrée en matière qui, comme il sent la chose maintenant, risque de renvoyer la question au CC. Il aimerait juste rappeler ici que nous avons réservé des dates pour les prochains CG et qu'il y en aura un dans 5 semaines, le 13 janvier. C'est court 5 semaines, même si l'on tient compte de la trêve de Noël. Nous avons 5 semaines après, une nouvelle date réservée et directement après, cela nous amène en mars, encore une date. Il proposerait finalement, et pour que nous ne donnions pas ce mauvais message quelque part du CG qui refuse, au CC (on pourra aussi en discuter pendant la levée de séance) de peut-être retirer le projet ce soir pour nous le représenter soit en janvier, soit en février, avec les garanties, et avec les réponses claires à toutes les questions qui ont été posées par les groupes. A partir de ce moment-là, on pourra probablement prendre une décision d'une seule voix. Il vous le demande ce soir : est-ce que 5 semaines, c'est long pour un projet comme celui-ci, même 10 semaines est-ce trop long ? Il n'en a pas l'impression.

La parole n'étant plus demandée, M. S. Girardin (ELT), président du CG, suspend la séance pour 5 minutes

- Suspension de séance -

M. S. Girardin (ELT), président du CG, pense que chacun a pu débattre à son aise durant ces 5 minutes. Comme il n'y a pas d'autres commentaires, il pose la question au CC de savoir s'il maintient son rapport.

M. J.-M. Germanier (cc) répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée par 17 voix contre 15.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, passe maintenant à l'arrêté.

M. Q. Estève (PSLT) signale que le groupe socialiste propose un amendement sur l'arrêté du CG concernant la vente d'une surface de 20'569 m^2 à détacher du bien-fonds 976 du cadastre de Thielle-Wavre.

L'article premier serait modifié comme suit : *Le Conseil communal est autorisé à vendre à la société Magnum Immobilier Sàrl ou à tout substitut, pour le prix de 179.88 francs le m^2, une parcelle de terrain de 20'569 m^2, à détacher du bien-fonds 976 du cadastre de Thielle-Wavre, conformément à la promesse de vente du 10 novembre 2010*. Ce serait une précision des conditions de vente mentionnées dans le rapport du CC.

Nous proposons dans le même amendement un nouvel article 2 :

[1]La commune de La Tène s'engage à mener une politique d'acquisition de terrains constructibles judicieusement situés, par achat ou par échange, afin de favoriser des projets de construction à caractères social et/ou commercial.

[2]L'apport en liquidités engendré par la vente éventuelle de terrains communaux, telle celle mentionnée à l'article 1, pourra être utilisé par la commune pour financer cette politique d'acquisition ou pour financer des projets de construction à caractères social et/ou commercial.

[3]La commune privilégiera le droit de superficie face à la vente en cas de projet de tiers touchant des parcelles communales ou, le cas échéant, réinvestira le produit de la vente conformément à l'alinéa 2.

La raison de ce nouvel article, c'est qu'il est important que la commune garde une certaine maîtrise foncière afin de pouvoir concrétiser des projets d'intérêt général pour que cette politique puisse être financée. Le bénéfice de la vente de terrains doit profiter prioritairement à ses habitants et enfin le patrimoine foncier communal doit être transmis aux générations futures et pas simplement « consommé » à court terme.

Enfin, l'art. 2 deviendra l'art. 3, le 3 deviendra le 4 et le 4 deviendra 5 (sans changement pour ces trois derniers articles.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, demande de lui en donner une copie écrite.

Il va faire voter en premier lieu l'amendement qui est proposé par le parti socialiste de La Tène, soit : *Le Conseil communal est autorisé à vendre à la société Magnum Immobilier Sàrl ou à tout substitut, pour le prix de 179.88 francs le m^2, une parcelle de terrain de 20'569 m^2, à détacher du bien-fonds 976 du cadastre de Thielle-Wavre, conformément à la promesse de vente du 10 novembre 2010*.

L'amendement proposé par le parti socialiste à l'article premier est accepté par 27 voix.

M. N. Krügel (PLRT) demande une suspension de séance pour pouvoir discuter de la proposition du parti socialiste avec son groupe.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que le texte, relativement fourni, est à disposition sur sa table et accorde une nouvelle suspension de séance de 5 minutes.

- Suspension de séance -

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que nous en étions restés à l'art. 2 avec une nouvelle proposition, un nouvel article, qui est décomposé en 3 alinéas, soit :

Art. 2 [1]*La commune de La Tène s'engage à mener une politique d'acquisition de terrains constructibles judicieusement situés, par achat ou par échange, afin de favoriser des projets de construction à caractères social et/ou commercial.*

[2]*L'apport en liquidités engendré par la vente éventuelle de terrains communaux, telle celle mentionnée à l'article 1, pourra être utilisé par la commune pour financer cette politique d'acquisition ou pour financer des projets de construction à caractères social et/ou commercial.*

[3]*La commune privilégiera le droit de superficie face à la vente en cas de projet de tiers touchant des parcelles communales ou, le cas échéant, réinvestira le produit de la vente conformément à l'alinéa 2.*

M. S. Girardin (ELT), président du CG, demande au groupe socialiste si les trois alinéas sont indissociables.

Le groupe socialiste est favorable au vote en une fois.

L'ajout de l'article 2 tel que proposé par le parti socialiste est rejeté par 23 voix contre 10.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que l'art. 2 restera : *Tous frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, etc. sont à la charge du ou des acquéreurs*.

M. E. Flury (PSLT) signale que le groupe socialiste, dans sa plus grande majorité, refusera ce vote, non pas par sanction au CC mais bel et bien parce qu'on aurait souhaité travailler dans d'autres conditions, pouvoir travailler un peu plus largement encore et se donner un peu de temps.

Deuxième chose, il souhaiterait finalement que le débat politique puisse prendre un peu de hauteur quand des amendements sont présentés et longuement réfléchis. Qu'on les refuse lui paraît une chose tout à fait libre mais ce serait quand même bien de nous expliquer quelles en sont les raisons. On n'a rien entendu. Personne ne s'exprime ici pour dire pourquoi il refuse des amendements et là il croit qu'on pourrait peut-être gagner un petit étage.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté du Conseil général concernant la vente d'une surface de 20'569 m^2 à détacher du bien-fonds 976 du cadastre de Thielle-Wavre, ainsi modifié à son article premier, est accepté par 19 voix contre 9.

M. J.-M. Germanier (cc) signale que c'est avec satisfaction que le CC prend acte de votre décision. C'est un débat qui a été fleuve, long et nourri. Nous espérons pouvoir, il a là une pensée pour le futur promoteur, travailler dans d'excellentes dispositions, à tout le moins les mêmes que nous avons pu manifester jusqu'à présent. Il retiendra la qualité urbanistique du projet, qui a été unanimement salué. Merci.

Retour de M. Jean-Pierre Buri.

6. Modification de la taxe d'épuration, projet d'arrêté de conseillers généraux membres de la commission financière

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que nous avons là une proposition. Pour rappel, selon notre RGC, il s'agit ici d'une proposition au sens de l'art. 65, alinéa c). Les art. 68, 70, 71 et 74 sont également valables.

M. N. Krügel (PLRT) signale qu'au nom des proposants, représentés par 5 personnes sauf 1 qui n'était pas favorable à cette proposition, il souhaite dire ceci.

Depuis que nous avons fusionné, le compte de l'épuration des eaux est fortement déficitaire. Que l'on relise les comptes ou les budgets soumis à notre Autorité, à chaque fois, il s'est agi de combler l'insuffisance des recettes de la taxe d'épuration par un prélèvement à la réserve. Le budget 2011 n'y échappe pas puisqu'il chiffre le besoin à 243'000 francs.

L'existence d'une réserve, aussi sympathique soit-elle, n'est pourtant qu'un artifice comptable. Y prélever, ce n'est pas débiter un juteux compte épargne que notre commune aurait ouvert auprès d'une banque locale. C'est plus retord que ça car il n'y a pas de compte épargne. Le prélèvement à la réserve, c'est se servir dans la trésorerie courante pour combler un trou généré par une rubrique qui se devrait d'être autoporteuse. D'une façon plus imagée, c'est compléter le thermos qu'on a prévu d'emporter avec soi pour une belle randonnée avec le thé préparé dans la marmite des cuisines du chalet pour les hôtes restés en station. Nous n'aurons pas soif durant notre excursion et tant pis si les vacanciers restés au chalet devront trouver d'autres solutions pour étancher la leur.

Aux yeux d'une majorité de la commission financière, il est temps de retrouver l'équilibre sur le compte de l'épuration des eaux. Vous l'avez entendu du président de notre commission, il y a quelques instants, la trésorerie communale devrait à notre sens prioritairement servir à financer les besoins courants et autofinancer aussi largement que possible les investissements à venir. Elle ne devrait pas être grevée des insuffisances de financement des comptes affectés.

Il est vrai que le financement de plusieurs projets nécessitera d'autres adaptations. Le CC nous l'a rappelé alors que nous étudions le budget 2009, le budget 2010 ou les comptes 2009. Mais à ce jour, on n'a pas été en mesure de dimensionner les besoins liés à ces projets. Faute de chiffres, il nous paraît aujourd'hui important de circonscrire l'hémorragie. Les 2.40 francs que nous vous proposons permettront d'équilibrer le compte dans sa configuration actuelle. Une correction ultérieure n'est pas exclue. Il appartiendra alors au CC de nous la proposer.

Une majorité de la commission financière vous invite ce soir à accepter notre proposition. Son effet sur les consommateurs est à notre sens marginal et modulable alors que son impact pour la trésorerie de la commune est significatif. Deux arguments qui nous semblent largement suffisants pour emporter votre adhésion.

M. F. Boss (PSLT) signale que le groupe socialiste a examiné la proposition émanant d'une partie de la commission financière d'augmenter la taxe d'épuration de 2 francs à 2.40 francs, avec effet au 1er janvier 2011. Notre groupe va refuser d'entrer en matière pour les raisons suivantes.

Cette demande ne fait l'objet d'aucun rapport détaillé, ni des signataires, ni du CC, avec motivations et chiffres à l'appui, pour que le CG puisse prendre position, en connaissance de la véritable situation financière actuelle, et en mentionnant les besoins pour les prochaines années.

En effet, lors du traitement du budget, sur proposition du PLR, la majorité des membres de la commission financière a décidé de faire cette proposition au CG du 9 décembre 2010. Lors de la discussion, le CC a précisé qu'il avait l'intention de soumettre, en 2011, un rapport détaillé en indiquant d'une part l'état financier au 31 décembre 2010 du compte 71 (Protection des eaux) et, d'autre part, préciser les futurs investissements pour la construction, l'entretien et l'exploitation du réseau. Et sur la base de ce rapport, le CC allait probablement proposer au CG l'adaptation de la taxe, qui devrait tenir compte des dépenses futures.

Pour terminer, nous tenons à préciser que des travaux, pour le réseau des eaux usées, sont usuellement faits en même temps que d'autres interventions, soit des travaux généraux pour la fourniture de l'eau, où la réserve au 31 décembre 2009 était de 1'527'000 francs et des poussières, sans prélèvement sur cette réserve, ni en 2010, ni en 2011, ainsi que des travaux aux lignes électriques, téléphoniques, etc. dont certaines dépenses sont assumées par d'autres entreprises.

Dès lors, cette proposition va représenter une augmentation d'environ 300'000 francs, sur la base du chiffre du budget de 1.2 million de francs, qui va venir charger les propriétaires mais qui, en principe, pourront la répercuter sur les charges des locataires.

Dès lors, le parti socialiste refuse d'entrer en matière en demandant au CC qu'il étudie si, dès 2012, l'adaptation de cette taxe sera soumise au CG.

Nous pensons également que cette proposition de la commission financière aurait dû être adressée au CC et non au CG.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que si effectivement, sur la forme, il n'y a pas de rapport en tant que tel, l'art. 74 a été scrupuleusement observé par les gens qui ont fait cette proposition.

M. B. Pfefferli (PLRT) signale que le groupe accepte cette proposition par 11 voix contre 2, jugeant que l'équilibre de ce compte est nécessaire et qu'il est très capable de le financer par la taxe plutôt que par l'impôt.

M. P. Vaucher (ELT) pense qu'il est nécessaire de préciser certains points.

Il est courant actuellement de parler de taxes causales, notamment avec la taxe au sac qui sera instaurée pour les déchets ménagers.

Si l'on prend la taxe pour les eaux de boisson p.ex., il y a des frais de captage, de pompage, de filtrage, de stockage, de distribution, qui sont pris en compte grâce aux compteurs et répartis en fonction de la consommation.

Pour les eaux usées, c'est la même chose. L'eau doit être canalisée, repompée par les stations de pompage et amenée vers une STEP pour être y purifiée avant d'être rejetée. Là également, le compteur sert d'étalonnage pour savoir qui paie quoi en fonction de la consommation.

Par contre, pour les eaux claires, soit les eaux de pluie, il ne voit absolument pas le rapport entre un compteur et les eaux de pluie. Il a cherché longuement mais ne voit aucune relation. Ce qui veut dire en l'occurrence que la personne qui prendrait des douches plutôt que des bains paierait donc moins pour l'élimination des eaux claires. Vous lui direz que c'est actuellement le cas. En fait, c'est le cas depuis 2007. Pourquoi est-ce le cas depuis 2007 ? Jusqu'à 2007, les eaux claires étaient prises entièrement en charge par les impôts.

Petit retour en arrière. 2006, le CG accepte une augmentation d'impôt suite aux nombreux déficits des exercices précédents. Suite à un référendum, l'augmentation d'impôt est refusée par

la population. On est en pleine phase de processus de fusion. Il est donc nécessaire d'équilibrer les comptes et on ne peut pas augmenter les impôts.

Premier train de mesures, en 2006 déjà. Deuxième train de mesures en 2007. On constate notamment dans ce train de mesures que, chaque année, le compte d'épuration bénéficie d'une attribution aux réserves. En 2005, 262'000 francs, alors que la charge des eaux claires, à l'époque, se montait à 275'000 francs. Ni une, ni deux, avec un artifice, on décide de financer les eaux claires par le compte des eaux usées alors généralement bénéficiaire. Il lit un petit extrait de 4 ou 5 lignes du rapport du CC de l'époque, en 2007 : « Pour Marin-Epagnier, le compte Epuration des eaux est bénéficiaire depuis plusieurs exercices et le montant de la taxe d'épuration (2 francs / m^3 d'eau consommé) est inchangé depuis 1998. Le compte Réserve épuration des eaux, s'élevait à plus d'un million de francs au 31 décembre 2005 et sera à nouveau alimenté au bouclement des comptes 2006. ».

Les éléments précités permettent de conclure que le mouvement actuel de la taxe d'épuration permet de financer les charges liées à l'évacuation des eaux claires, sans devoir augmenter son montant à court ou à moyen terme. Aucune prévision ne permet d'affirmer cette conclusion. En fait, on voit qu'actuellement la charge des eaux claires a grandement augmenté puisqu'on passe de 175'000 à 365'000 francs. L'artifice a fait office pendant 3 ans ; il est temps de revenir à la normale. P.ex. si on prend le compte d'épuration, déficitaire de 240'000 francs et qu'on soustrait les eaux claires, on retrouve un bénéfice de ce compte de 120'000 francs. Il croit qu'il n'y a pas grand-chose à faire d'autre que de faire passer ça dans le compte des impôts.

Si on suit la proposition écrite, c'est un troisième argument, et qu'on passe la taxe à 2.40 francs, on va encaisser 240'000 francs à la charge intégrale des contribuables. Si on augmente le coefficient fiscal d'un point, on va encaisser 160'000 francs et on va économiser 80'000 francs à la péréquation financière, soit 240'000 francs également et seulement 2/3 à la charge de la population.

Il pense qu'il est grand temps de revoir le traitement des eaux claires et de le repasser dans la fiscalité.

M. D. Rotsch (cc) répond que sur le fond, le CC serait mal venu de s'opposer quelque part à la recherche de l'équilibre des comptes communaux en général et des comptes d'épuration des eaux en particulier. Sur le fond, la proposition est louable mais, cela a été dit tout à l'heure, elle repose malheureusement sur un calcul qui est tout à fait exact, c'est-à-dire la recherche d'équilibre dans la configuration actuelle.

Ça a été dit aussi, le CC a pour intention de présenter un rapport dans le courant 2011 s'agissant de la taxe d'épuration des eaux en particulier mais certainement aussi s'agissant d'autres taxes.

Il aimerait maintenant revenir à ce qui a été dit au sujet de l'évacuation des eaux claires. Certes, c'était un artifice comptable mais un artifice tout à fait légal. Il n'y a pas eu volonté de cacher quoi que ce soit. Il est vrai que l'évacuation des eaux, sur le principe, est basée sur la taxe, parce qu'elle est calculée sur la même base que la consommation d'eau. Tout ce qui passe par le compteur en termes d'adduction d'eaux est refacturé sur la même base avec un tarif différent pour son évacuation. Par contre, pour l'eau claire, ça a également été dit, il n'y a pas de notion de compteur du tout mais ça veut aussi dire que les charges, s'agissant de l'évacuation de l'eau claire, sont surtout induites par les montants d'amortissement, les frais financiers en général, les amortissements et les charges d'intérêt lorsqu'il y a des investissements et de menus travaux et, vous l'aurez remarqué, il n'y a pas forcément beaucoup de charges à ce niveau-là. Ce réseau n'est pas véritablement sensible, contrairement au réseau d'adduction d'eau. Si on dissocie

quelque part ce poste de la taxe, cela a été dit, ça devra être pris en charge par la fiscalité, respectivement le taux d'impôt.

Il faut savoir que pour le réseau d'eaux claires en particulier, mais c'est aussi valable pour les autres réseaux, eaux usées et d'adduction, les frais sont, lorsqu'on fait une analyse fine, plus particulièrement induits par les entreprises. Il n'est pas en train de faire un procès d'intention mais il faut savoir qu'il y a des entreprises qui ont leur propre station d'épuration et qui ne déjettent pratiquement plus d'eaux usées et que leurs eaux passent dans le réseau d'eaux claires. Réseau qu'il faudra dimensionner en fonction du volume d'eaux rejetées par les entreprises, ce qui voudrait dire que si on passait les frais induits par ce réseau d'eaux claires au travers de l'impôt, en somme c'est la population ou le citoyen qui prendrait en charge les surcoûts induits par les besoins induits par les entreprises.

Par contre, si on les fait passer dans le cadre de la taxe d'épuration des eaux, la répartition est un peu différente et, à notre sens, plus équitable.

Cela donne peut-être un élément de réponse, mais il pense que la question mérite d'être creusée. Il ne sait pas si c'est ce soir qu'il faut en débattre mais s'il revient sur la proposition faite par la commission financière, le CC ne peut pas s'opposer, sur le principe, à la recherche d'équilibre d'un point de vue financier et comptable mais il aurait souhaité amené ça plutôt dans le cadre d'une approche ou d'une étude un peu plus globale et à plus long terme.

M. P. Vaucher (ELT) aimerait encore avoir deux précisions.

Concernant l'artifice fiscal de l'époque 2007, il trouve que c'est une très bonne chose et ne dit pas que c'était illégal, bien au contraire, car c'est grâce à ça que l'on a pu procéder à une fusion harmonieuse.

Par contre, concernant la taxe d'épuration à nouveau, ces entreprises qui ont des systèmes de filtration ne paient pas de taxe d'épuration…

M. D. Rotsch (cc) disait tout à l'heure que la question mérite d'être clarifiée et d'être débattue. Est-ce dans le cadre des commissions ou est-ce qu'il faudra une fois tenir une discussion un peu plus poussée ? Ces entreprises ne déjettent pas d'eau usée mais cette eau, il faut bien qu'elles la déjettent quelque part. L'eau, physiquement, existe, et, quelque part, il faut bien la déjeter. Donc, le réseau d'évacuation d'eaux claires, à un moment donné, il faudra soit le construire, soit l'entretenir. Toutes les entreprises n'ont pas leur propre station d'épuration mais cette différence est complètement absente dans le cadre d'un financement par l'impôt.

Si vous souhaitez aller plus de l'avant dans ce débat ce soir, c'est volontiers qu'il répondra à vos questions mais il pense qu'il faudrait s'y pencher de manière plus précise dans le cadre de séances plus particulières.

M. M. Borel (PSLT), signale que, s'il a bien compris tout ce que l'on a dit, toutes les entreprises ne contribuent pas par le biais de l'impôt et dans l'autre sens, elles ne contribuent pas non plus à la taxe. Il ne comprend pas très bien et il y a là quelque chose qu'il n'arrive pas à suivre.

M. D. Rotsch (cc) répond que toutes les entreprises, comme chaque consommateur d'eau au travers de sa consommation, paient tout ou partie de la taxe d'épuration. Il y a certaines entreprises qui ont des exonérations, en fonction de la qualité de l'eau qu'elles rejettent. Ce sont des particularités qui sont admises ou validées par le département de la gestion du territoire mais toutes les entreprises ne sont pas à cette enseigne-là, il faut bien le comprendre. Il y a certaines entreprises, dont il ne va pas faire la liste ce soir parce que soit il va en oublier, soit il

va en nommer qui ne sont pas concernées. Mais sur le fond, toutes les entreprises, à l'instar des consommateurs d'eau, comme vous et moi, paient leur taxe d'épuration, si ce n'est que certaines ont quelque part un abattement ou des taxes qu'elles ne paient pas sur des volumes d'eau qu'elles traitent elles-mêmes chez elles. Cette eau, il faut physiquement l'évacuer à un moment donné et il faut un réseau pour l'évacuer. Ce qui est sûr, c'est que si on le prend à travers de l'impôt, le montant pris en charge par le contribuable sera beaucoup plus fort au niveau du contribuable individuel, en tant que citoyen, que par rapport à ce que paie l'entreprise au niveau de sa fiscalité. Encore une fois, ce sont des choses qui restent à préciser mais il n'a pas les éléments ce soir pour vous amener des chiffres précis.

La parole n'étant plus demandée, M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale qu'il s'agit d'une proposition et d'un arrêté en bloc. La première chose à faire est de voter votre prise de position par rapport à l'arrêté proposé. Après, effectivement, si l'arrêté est accepté, il peut y avoir des amendements, tel que l'art. 71 RGC le mentionne.

La proposition de modification de la taxe d'épuration, projet d'arrêté de conseillers généraux membres de la commission financière, est rejetée par 18 voix contre 13.

7. Motions et propositions

Aucune.

8. Interpellations et questions

Aucune.

9. Lettres et pétitions

Aucune.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale toutefois que vous avez reçu sur vos tables un communiqué du CC, qu'il lui laissera le soin, dans le point 10 a), de commenter.

10. a) Communications du Conseil communal

M. M. Luthi (cc), avant d'en arriver à ce communiqué, aimerait faire quelques communications, notamment une correction sur ce qui a été dit au début de la discussion sur le budget. On a de nouveau entendu parler du SIS et du service de l'ambulance. Il aimerait préciser que ces deux services ne sont pas des syndicats au sens légal où on l'entend. Quand on dit que certains syndicats sont bien gérés et que d'autres le sont nettement moins bien, c'est certainement vrai mais en l'occurrence il faut comparer ce qui est comparable. Comme on n'est pas toujours au clair avec ce genre d'associations, nous avons eu une discussion avec le commandant du SIS qui viendra peut-être dans le courant de l'année prochaine expliquer techniquement et financièrement comment fonctionne le SIS et le service de l'ambulance. Ce sera éventuellement de nature à apaiser les discussions que l'on pouvait avoir à ce sujet-là. Par la même occasion, il profite de vous dire qu'au niveau de la police, c'est un petit peu la même chose, si bien que, de

concert avec la Police neuchâteloise, nous organiserons vraisemblablement aussi dans le courant du premier semestre de l'année prochaine, une séance publique où la police aura l'occasion de venir se présenter et vous exposer le travail qu'elle fait sur le territoire communal ou ailleurs. Ainsi, à cette occasion-là, tous ceux qui ont des griefs ou des questions à faire ou à poser pourront le faire directement aux intéressés.

M. M. Luthi (cc) informe le CG concernant le communiqué au sujet du camping. Nous avons souhaité, nous CC, nous manifester et dire un peu ce qu'on pensait de cette affaire. En ouverture, l'idée est surtout de remercier toutes celles et tous ceux, de près, de loin, élus ou non, qui se sont intéressés à ce sujet, qui ont participé aux visites et ensuite qui ont pu voter en toute connaissance de cause. L'utilité de ce projet de camping et la nécessité ne se mesureront que dans quelques années. Sur le moment, ce n'est peut-être pas évident mais il ne fait aucun doute que d'ici quelques années, on réalisera que cette construction était absolument indispensable au camping. Par la même occasion, il croit qu'il faut le dire, nous avons aussi été déçu de l'attitude du comité référendaire qui, il le rappelle, au nom de la démocratie, avait souhaité que la population se prononce sur cette demande de crédit, ce qui était une bonne chose en fait, finalement, pourquoi pas ? Il y a donc eu une votation qui a été organisée dans les règles de l'art. Le résultat est connu et nous regrettons profondément que là aussi, au nom de la démocratie, le comité référendaire ait cru bon de faire recours contre cette votation. En ce qui nous concerne, nous restons confiants et nous espérons que là aussi, du côté des tribunaux, on fera respecter la démocratie et le résultat qui est sorti de ces urnes.

M. M. Luthi (cc) informe le CG concernant la circulation. Il y a différentes questions qui sont encore en suspens, notamment du côté de Thielle-Wavre et de Thielle. Des questions nous avaient été posées quant à la sécurité sur la route menant de Thielle à Wavre, concernant la vitesse sur la route 1161 menant de Cornaux à Thielle ou de Thielle à Cornaux, ainsi que sur la route descendant sur la STEP. Nous sommes en discussion avec le service de la signalisation routière, respectivement aussi avec la police, pour trouver des solutions à ces divers problèmes. Pas plus tard qu'hier, nous étions à Thielle pour discuter de ces problèmes, mais comme l'heure est déjà tardive et que la faim vous tenaille, il se propose de vous donner de plus amples informations sur ces discussions lors de notre prochaine séance.

Pour terminer, M. M. Luthi (cc) demande aux membres de la commission de la salubrité publique de bien vouloir s'approcher de la table en fin de séance.

M. R. Walther (cc) informe le CG concernant les réflexions et travaux en cours sur les rapprochements et/ou fusions administratives de communes concernant la commune de La Tène ; état des lieux à l'intention du Conseil général.

La commune est le plus petit échelon administratif de Suisse qui dispose de nombreuses compétences politiques. Différentes fusions, séparations, suppressions ou changements territoriaux affectent le nombre de communes. On en comptait 3021 en 1990, seulement 2899 en 2000. Au 1er janvier 2005, il y avait 2763 communes en Suisse et 2596 au 1er janvier 2010, soit 303 communes de moins qu'en 2000.

Pour l'Entre-deux-Lacs, les CC de Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise estiment que des réflexions de rapprochements et/ou de fusions de communes sont indispensables.

Ils ont l'ambition de se positionner en véritables acteurs et de donner à la population de l'Entre-deux-Lacs les clés de son destin.

Dans cette optique, les CC ont créé un groupe de travail, dont l'objectif est d'entamer une véritable réflexion sur un éventuel rapprochement, voire une fusion de plusieurs communes.

Ce groupe de travail, qui s'est déjà réuni à quatre reprises en 2010, a toutefois rapidement conclu à la nécessité de confier à un mandataire une étude d'opportunité.

L'étude commandée par les 8 communes vise deux objectifs généraux :

- réaliser une étude d'opportunité identifiant les bases d'un projet de société commun
- établir une analyse individuelle, par commune, des avantages, des inconvénients, des opportunités et les risques d'un rapprochement ou d'une fusion

Les résultats de cette étude seront connus au printemps 2011.

S'agissant de l'agglomération du Littoral neuchâtelois, les CC de Corcelles-Cormondrèche, Hauterive, Neuchâtel, La Tène et Saint-Blaise sont engagés dans un processus de discussion et ont signé une charte de projet en vue d'étudier l'opportunité de collaborations renforcées pouvant aller jusqu'à la fusion. Des pourparlers ont également eu lieu avec d'autres communes.

Plusieurs groupes de travail, composés de deux membres par commune, ont été créés en 2010 et un inventaire des collaborations existantes et à développer est en voie de finition.

L'année 2011 débutera par une rencontre plénière des CC concernés, destinée à faire le point sur l'état d'avancement des travaux et à mettre sur pied un comité de pilotage.

M. D. Rotsch (cc) informe le CG s'agissant des travaux au chemin du Chenevier, assainissement voté par le CG au mois de juin. L'adjudication, par le CC, des entreprises qui ont répondu à un appel d'offres sur la base des marchés publics se fera d'ici la séance de ce lundi et, en principe, les travaux devraient débuter, en fonction des conditions météorologiques, à mi-janvier, voire fin janvier 2011, pour une durée de 3 à 4 mois.

M. M. Muster (cc) informe le CG concernant l'école. On a dû ouvrir une classe enfantine (pour les 4 ans) cette année sur le site de Marin parce qu'il y avait énormément d'enfants qui se présentaient au portail de l'école. Les 5 classes vont être maintenues, en tout cas pendant une année, voire deux. Par contre, on compte une baisse effective importante au niveau de l'école primaire. Aujourd'hui, nous comptons 319 élèves de 1ère à 5e années. Ces 319 élèves représentent un effectif suffisant pour justifier les 16 classes primaires que nous avons dans notre commune mais les projections que l'on a maintenant par rapport aux départs des élèves de 5e année et l'arrivée de nouveaux en 1ère année font que l'effectif a chuté à 303 élèves, ce qui veut dire que l'on devra probablement fermer une classe, à moins que de nouveaux élèves viennent renforcer les rangs, à la rentrée d'août 2011, donc de passer de 16 à 15 classes puisque le seuil est fixé à 316 élèves. On est donc bien en-dessous. Cette décision l'attriste mais sachez qu'il n'y aura pas de licenciement puisqu'une personne a fait valoir son droit à la retraite.

M. J.-M. Germanier (cc) informe le CG concernant le casino, avec une bonne nouvelle de notre côté puisque lundi passé, notre CC a procédé à la signature des plans que l'on doit déposer dans le cadre de l'octroi du permis de construire. C'est une étape importante qui a été franchie. La prochaine importante à franchir, bien évidemment vous l'aurez deviné, c'est lors de la séance du CG du jeudi 13 janvier de l'année prochaine, où l'on parlera de modification de plan d'aménagement lié au casino d'une part et au projet de l'hôtel d'autre part. Apparemment, tout ce qui concerne les terrains, les ventes et les affectations, vous passionne et il se réjouit de vous présenter ce projet à cette occasion.

b) Communications du bureau du Conseil général

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que vous avez tous reçu une aimable invitation de Monsieur Berner, de l'Auberge de La Tène, pour le 14 décembre 2010. N'oubliez pas, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, de vous inscrire.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, vous remercie également de faire bon accueil à la fondue organisée sur la Place du Village, le 17 décembre, par toutes les personnes qui participent aux fenêtres de Noël. Ce sera aussi l'occasion d'écouter les Petits Chanteurs.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, remercie aussi le MBC pour leur calendrier. Il aimerait conclure avec cette phrase d'Alphonse Allais « Je ne prendrai pas de calendrier cette année, car j'ai été très mécontent de celui de l'année dernière ! ».

11. Divers

M. R. Siliprandi (PSLT) a une demande au CC. Il lui siérait qu'à l'avenir le CG soit informé en avant-première, donc avant qu'il y ait annonce dans la presse, des intentions de l'Exécutif quant aux séances d'information qu'il met sur pied.

En effet, il lit dans différents BCDN :

- mercredi 3 novembre : séance d'information publique pour « Jumbo Maximo »
- lundi 13 décembre : séance d'information publique concernant le plan de quartier « Paul-Vouga » et « Sur-le-Crêt »
- jeudi 16 décembre : séance d'information publique concernant une « modification partielle du plan d'aménagement »

Sauf erreur, aucune de ces séances n'a été annoncée au préalable au CG. Il vous en remercie d'avance.

Mme S. Fassbind (PSLT), après la course aux œufs du PLR, le loto de l'Entente, signale que le parti socialiste de La Tène organise le samedi 18 décembre de 11 h 00 à 14 h 00 une torrée apéritif à La Ramée. Vous y êtes tous conviés.

M. M. Binggeli (PSLT) s'exprime en ces termes :

« Moderne art.
La commune de La Tène serait-elle précurseur ? Cet objet méritait peut-être une question, voire une interpellation mais en décembre, je préfère les divers.
Vous vous êtes certainement tous promenés sur la rue des Tertres. En venant du Sud, donc du lac, vous passez devant la propriété Coninx à votre gauche et à votre droite vous faites un coucou à notre conseiller communal Roland, qui déguste un apéritif sur sa terrasse. Un peu plus loin, sur votre droite, les enfants jouent sur la place de jeux Hobbyland et devant vous notre administrateur taille sa haie. Quelles balades bucoliques dans ce merveilleux village… Mais en fait, faudrait peut-être presser un peu le pas car il va bientôt être l'heure de la soupe. En connaisseurs des lieux, vous savez que le magnifique clocher du Vieux Collège est orné d'une splendide horloge qui vous permettra de savoir s'il faut oui ou non presser le pas. Vous levez donc la tête et surprise ! le clocher est bien là, mais vous ne voyez plus l'horloge. En lieu et place, masquant le cadrant et les aiguilles de la façade Sud, un objet métallique gigantesque, disons 2 mètres de large sur 6 mètres de haut, faisant penser à des bois de caribous, trône sur

le toit du Vieux Collège. Quel étrange endroit pour placer une œuvre ! Mais, est-ce simplement une déco de Noël d'un goût douteux, sans lumière ? Sommes-nous devenus écolos ? Que de questions. Si c'est une exposition d'art moderne, elle ne sera que temporaire je l'espère et si c'est une déco de Noël, ça c'est certain, en janvier, on en sera débarrassé. Si c'est autre chose, j'aimerais quand même bien connaître l'artiste... ».

M. R. Walther (cc) remercie Monsieur Binggeli de cette magnifique prose. Juste pour le tranquilliser, le CC a écrit il y a un mois aux offices concernés pour leur demander d'enlever cette sirène et actuellement le dossier est en suspens à l'étage supérieur. Le CC est derrière et, comme vous, n'a pas tellement apprécié la chose mais il n'avait pas été averti.

M. M. Binggeli (PSLT) signale que le dimanche 19 décembre à 15 h 00, ici dans cette salle, les petits (il n'y en a pas ici) et les grands sont invités à un spectacle qui est fait pour les rêveurs, organisé par Animatène. Ça s'appelle « Un Noël à Ploumanach ». En fait, c'est un spectacle pour enfants mais ils pourront vous y inviter parce que les enfants paient et pour l'adulte qui les accompagne, c'est gratuit. Venez nombreux avec vos enfants, vos petits-enfants !

La parole n'étant plus demandée, M. S. Girardin (ELT), président du CG, clôt la séance à 22 h 00 et souhaite à toutes et à tous d'ores et déjà de joyeuses fêtes de Noël et de passer le cap sous les meilleurs auspices. Il rappelle que tout un chacun est invité à la collation, bien méritée. Il dit à la gente masculine, en citant Sacha Guitry : « Le 1er janvier est le seul jour de l'année où les femmes oublient notre passé grâce à notre présent ».

- Applaudissements -

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général : Le président, La secrétaire,

S. Girardin A. Humbert